

QUORUM

La référence du monde municipal

Mars 2019
Volume 44, numéro 1

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



DEMANDES
BUDGÉTAIRES
DE LA FQM

ENTREVUES AVEC LES
MINISTRES LAFOREST
ET PROULX

LES COMMUNICATIONS
MUNICIPALES

VOTRE MRC A-T-ELLE SON FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) ?

UN FLS EN BREF :

LES AVANTAGES

- **EFFET DE LEVIER** pour le développement économique
- Augmentation de la **CAPACITÉ D'INTERVENTION**
- **CRÉDIBILITÉ** auprès des entreprises et partenaires
- **PARTAGE DES RISQUES** dans un même dossier
- **RESPONSABILITÉ LIMITÉE** pour la MRC

UN ACCÈS

ILLIMITÉ À :

- Des **FORMATIONS** pointues pour votre équipe de développement économique
- Des **SERVICES-CONSEILS** en financement et en gestion de fonds
- De l'**ASSISTANCE JURIDIQUE**
- Une foule d'**OUTILS** d'analyse et de gestion

Vous avez jusqu'au **31 mars 2019** pour bénéficier de l'aide gouvernementale de 100 000 \$ pour la création d'un FLS dans votre MRC

HÂTEZ-VOUS ET PROFITEZ-EN MAINTENANT !

Direction de l'édition
Line-Sylvie Perron

Révision et coordination
Laurie D. Chouinard

Rédaction
Fernández relations publiques
Shirley Bishop
Mathieu Le Blanc

Publicité
Audrey Grimard
Carolyne Turgeon

Impression
Deschamps Impression

Abonnement annuel
62,09 \$ (54 \$ + taxes)/4 numéros

N° d'enregistrement
TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tirage
9 000 exemplaires

**Fédération québécoise
des municipalités**
1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires
communications@fqm.ca

Changement d'adresse
communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

L'emploi du masculin est utilisé
dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans
QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**



100 %
post-consommation



MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Pour un budget de Québec à l'image de ses régions	6
Décès de M. Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge	7
Retour à la table de négociation	8
Un point vers l'autonomie	10
Vers une entente fiscale à long terme – Entrevue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	11
Adapter pour mieux vitaliser – Entrevue avec la ministre déléguée au Développement économique régional	13
2 ^e Forum des communautés forestières : les changements climatiques au centre des discussions	14
Journée bilan et transfert : partage, échange et réseautage	15
Décentralisation à l'horizon	16
75 ans de la FQM : l'idée a germé au Château Frontenac	18
Une politique pour l'égalité et la parité	19
Une MRC qui performe à plein régime	20
Êtes-vous suffisamment protégés contre les cyberattaques?	21
Évaluation foncière : la FQM à l'écoute de ses membres	22
Garantir une gestion responsable des services aux citoyens	23

DOSSIER – COMMUNICATIONS MUNICIPALES

L'information comme vecteur de vitalité	24
Des citoyens informés pour des régions en santé!	25
La gestion de crise : prévention, intervention et évaluation	26
L'ABC des relations de presse	27
Être ou ne pas être... sur Facebook!	28
Consulter et communiquer : une recette gagnante!	29
La formation : un outil de gestion.	30
La radio comme acteur clé.	33

DES MRC QUI SE RÉINVENTENT

La MRC de Vaudreuil-Soulanges	34
---	----

LES CHRONIQUES

Verte	38
Services FQM	40
Fonds de défense	42
Assurance	44

FORMATION

Des formations en région!	46
-------------------------------------	----

LUMIÈRE SUR LES MUNICIPALITÉS DE DEMAIN

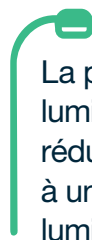
Bénéficiez de conditions préférentielles pour moderniser votre réseau d'éclairage de rue

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'entreprise Énergère offrent à toutes les municipalités du Québec des tarifs préférentiels* pour l'achat et l'installation de luminaires de rues au DEL ainsi que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public (SGIE).

Jusqu'à
70 %
d'économie
d'énergie
grâce au
DEL.



Le DEL
possède
une durée
de vie de
25 ans.



La pollution
lumineuse est
réduite grâce
à un faisceau
lumineux
mieux orienté.



SGIE:
réseau sans
fil évolutif
déployé
sur tout le
territoire.

Visitez lumieresurlequebec.ca



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

 **ENERGÈRE**

CONTACTEZ-NOUS

514 848-9199 | 1 (866) 848-9199
FQM-eclairageDEL@energere.com

* Tarifs obtenus dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la FQM.

2019 MARQUE LE 75^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE NOTRE FÉDÉRATION



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

En cette année de notre 75^e anniversaire, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) mesure le chemin parcouru depuis cette première rencontre de fondation de l'Union des conseils de comté de la province de Québec, le 10 octobre 1944 au Château Frontenac. À la lecture des archives de l'époque, il est impressionnant cependant de constater à quel point les élus avaient alors parfaitement bien perçu les enjeux pour nos régions. En effet, plusieurs décennies plus tard, ils ont certes pris d'autres formes, mais ils demeurent fondamentalement les mêmes : les infrastructures, la téléphonie et la taxation sont toujours au cœur des priorités qui nous animent.

Dans la foulée des efforts que nous déployons pour défendre nos dossiers privilégiés, nous avons multiplié les démarches pour faire valoir les intérêts de nos membres sur divers sujets déterminants pour la vitalité de nos municipalités et de nos MRC.

Ainsi, dès janvier dernier, mon collègue M. Yvon Soucy, 1^{er} vice-président de la FQM, et moi-même avons rencontré le ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, pour exposer nos recommandations concernant le premier budget que son gouvernement déposera très prochainement. Vous pourrez d'ailleurs prendre connaissance du contenu de nos échanges portant sur les priorités budgétaires de la Fédération.

L'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement a également été l'occasion de rencontres avec deux ministres entrées en fonction en octobre dernier. D'abord, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, avec qui nous avons notamment échangé sur l'enjeu de la diversification des revenus des municipalités. Puis un entretien avec la ministre déléguée au Développement économique régional, M^{me} Marie-Ève Proulx, qui nous a fait part de sa détermination à mettre en œuvre des mesures concrètes, en collaboration avec les municipalités et MRC, afin de favoriser le développement optimal des régions du Québec.

Par ailleurs, dans un monde où les communications se diversifient, il est de plus en plus fréquent qu'elles soient un des ingrédients essentiels de la réussite de nos projets. Allant de la présence de la radio communautaire dans nos régions, aux relations avec les citoyens et en passant par la gestion en période de crise, elles occupent une place importante dans la vie de nos communautés. Des histoires à succès : les récits des maires des Îles-de-la-Madeleine et de Sainte-Luce au Bas-Saint-Laurent.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges nous entraîne avec elle au Burkina Faso où l'ont mené ses stratégies de développement économique. Le survol d'un parcours peu banal qui s'inscrit dans le rayonnement hors du commun de cette MRC, tant au Québec qu'à l'international.

Enfin, le 2^e Forum des communautés forestières, le dévoilement de la *Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes* et le lancement du nouveau service de l'ingénierie sont autant d'informations dont vous pourrez prendre connaissance en lisant ce numéro de QUORUM. Nous vous souhaitons autant de plaisir à le lire que nous avons eu d'enthousiasme à le préparer pour vous.

Jacques Demers

Jacques Demers

Président | Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley | Préfet de la MRC de Memphrémagog

POUR UN BUDGET DU QUÉBEC À L'IMAGE DE SES RÉGIONS

Si la croissance économique s'est montrée inégale entre les régions et les grands centres urbains, il faut plus que jamais tirer profit de ce contexte pour fournir aux régions les bons outils qui leur permettront de participer à l'économie du XXI^e siècle. En outre, une fiscalité repensée selon cette nouvelle réalité permettrait aux municipalités de se développer à leur plein potentiel. En bref, il faut adopter le *Réflexe régions* dans le budget!

À l'aube du premier budget du gouvernement de François Legault, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demande au gouvernement d'investir de façon importante pour que les régions puissent profiter de l'économie prospère actuelle.

D'abord, brancher l'ensemble du territoire sur un service d'Internet haute vitesse est devenu incontournable pour le développement des régions. Malgré le programme *Québec branché* mis sur pied en 2016, les lacunes demeurent. Par conséquent, la FQM souhaite que le gouvernement confirme son engagement d'investir une somme de 400 M\$ lors des 4 prochaines années pour le branchement de toutes les municipalités, et que les effets se fassent sentir rapidement.

Parlant de services devenus incontournables, la FQM souligne du même coup l'importance du transport en commun dans un contexte de centralisation des services. Le programme pour soutenir le transport collectif entre les régions et entre les MRC est insuffisant, car les services actuellement offerts ne permettent pas de répondre à la demande en dehors des parcours existants. De ce fait, la mise en place d'un nouveau programme gouvernemental de transport collectif en soutien aux initiatives locales de transport collectif à la hauteur de 12,5 M\$ est fortement recommandée.

UN BESOIN CRIANT EN INFRASTRUCTURES

En matière d'infrastructures, les besoins des municipalités sont grands. L'entente bilatérale signée entre les gouvernements du Québec et du Canada en juin 2018 permettra d'investir jusqu'à 7,5 G\$ dans les infrastructures du Québec d'ici 2022, mais les programmes liés à ces fonds n'ont pas encore été mis en place. Pour cette raison, il serait important de les démarrer rapidement afin de réhabiliter des réseaux d'aqueducs et de financer des installations septiques pour les résidences isolées. Assurer une répartition équitable des sommes entre les municipalités de différentes tailles et reconnaître les travaux en régie comme des dépenses admissibles sont aussi des éléments recommandés au sein des nouveaux programmes à venir.

Également, rappelons que la bonification de l'aide à la voirie locale est une demande de la FQM depuis de nombreuses années. Jamais indexé de 1993 à 2007, le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été bonifié en 2018, mais les sommes restent insuffisantes. Alors, une bonification de 30 millions de dollars, des ressources augmentées au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour traiter les demandes municipales, la publication annuelle de la planification des travaux et la modulation par région des périodes d'acceptation des projets sont, par exemple, des actions à prendre en ce sens.

NOUVELLES RESPONSABILITÉS = NOUVELLES RESSOURCES

La légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral en 2018 a apporté son lot de responsabilités pour les différents paliers gouvernementaux, dont les municipalités. La FQM souhaite rappeler que 20 M\$ pour appuyer les municipalités dans l'encadrement du cannabis ont été promis.

De plus, la Fédération réitère l'importance de respecter l'engagement du nouveau gouvernement de ramener à 50 % la somme payable par les municipalités qui sont desservies par la Sûreté du Québec (SQ) pour diminuer l'augmentation des coûts liés aux services de police. En effet, la somme payable par les gouvernements de proximité a augmenté plus rapidement que l'inflation lors des dernières années. Dans le même esprit, la FQM estime qu'un cran d'arrêt devrait être appliqué à la formule de répartition des coûts dans l'optique de plafonner l'augmentation de la facture globale à l'inflation.

UNE FISCALITÉ RENOUVELÉE NÉCESSAIRE

En prévision du renouvellement de l'entente de partenariat qui représente un revenu de 750 M\$ pour les gouvernements de proximité, la FQM est d'avis que le gouvernement devrait conserver une marge budgétaire pour le renouvellement de l'entente, mais aussi pour le transfert d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) aux municipalités en 2020. Effectivement, la concrétisation de l'engagement pris par la Coalition avenir Québec (CAQ) est grandement attendue par le milieu municipal, car celui-ci a un besoin pressant de diversifier et d'accroître ses sources de revenus. De plus, le transfert devrait considérer les coûts liés à la gestion et à une occupation dynamique de notre territoire, tout en favorisant la lutte contre la dévitalisation de nos communautés.

En outre, la totalité des droits aux exploitants de carrières et sablières, ainsi que les revenus des baux de villégiature devraient être laissés aux MRC, en respect du principe d'autonomie. Entièrement responsables de cette gestion, les MRC ne reçoivent pourtant que 50 % des droits et revenus.

En matière de diversification des revenus, le transfert d'une proportion équitable de la taxe sur les services publics (TSP) aux municipalités est une option à considérer.

DÉVELOPPER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

En matière de développement de nos territoires, les recommandations de la FQM sont nombreuses. D'abord, l'engagement de M. Legault pour décentraliser un minimum de 5 000 nouveaux emplois gouvernementaux en région sur 5 ans doit être initié dès cette année. Bonifier le Fonds de développement des territoires de 60 M\$ annuellement, appuyer financièrement l'innovation touristique et favoriser le développement de l'agriculture en serre par des tarifs préférentiels sont non moins des actions grandement recommandées.

Le prochain budget est aussi l'occasion idéale pour amorcer un chantier de régionalisation de l'immigration par la mise en place de bureaux régionaux responsables d'assurer une coordination de l'accueil des nouveaux arrivants en région en concertation avec les MRC. De surcroît, le montant annuel d'aide en soutien aux territoires confrontés à des difficultés économiques devrait être uniformisé à 10 M\$ par année pour les 4 prochaines années et les commissions scolaires des petits milieux devraient voir leurs allocations de base bonifiées de 200 000 \$.

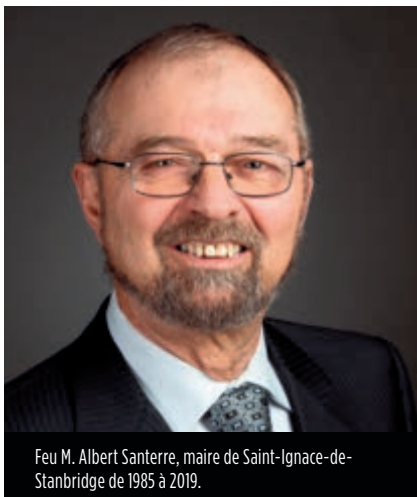
En matière d'environnement, la FQM propose d'utiliser des sommes du Fonds vert pour accroître les travaux sylvicoles en forêt. En plus d'être un outil important de lutte aux changements climatiques, la forêt peut s'avérer un instrument de développement économique efficace.

Le gouvernement de M. Legault a une occasion de soutenir les régions du Québec dès le premier budget qu'il déposera, et il devrait s'en prévaloir. Les enjeux sont importants pour la prospérité de tous, il est donc temps d'agir dès ce printemps. ■

10 enjeux centraux pour les régions

- Internet haute vitesse
- Transport collectif
- Infrastructures municipales
- Régionalisation de l'immigration
- Voirie locale
- Fiscalité municipale
- Développement de nos territoires
- Lutte contre la dévitalisation
- Changements climatiques
- Verser aux municipalités un financement pour faire suite aux transferts de responsabilités

M. ALBERT SANTERRE, MAIRE DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE — 1951-2019



Feu M. Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge de 1985 à 2019.

C'est avec une profonde tristesse que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a appris le décès de M. Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge, le 3 février dernier.

Après 7 ans comme échevin (conseiller) de sa municipalité, M. Santerre, agriculteur de profession, en est devenu le maire en 1985, fonction qu'il a occupée depuis sans interruption. Élu au conseil d'administration de la FQM en novembre 2003, M. Santerre s'était engagé sans relâche dans la défense des régions et des municipalités du Québec. Au fil des ans, il sera membre du comité exécutif de la Fédération, de la Commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles, et il présidait depuis février 2018 la Commission permanente sur l'aménagement du territoire, l'agriculture et l'environnement.

« Albert était un ami sincère. Incarnation parfaite du maire d'une municipalité de sa région, il était proche et à l'écoute de ses concitoyens. Il avait de profondes convictions et sa contribution à nos échanges va nous manquer cruellement, parce qu'elle était significative. Ce défenseur des intérêts des régions était un homme très respecté par l'ensemble de ses collègues qui sont tous et toutes très attristés par son décès. Au nom de la Fédération et à titre personnel, je transmets nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches », a déclaré le président de la FQM, M. Jacques Demers. ■

RETOUR À LA TABLE DE NÉGOCIATION

L'entente de partenariat Québec-Municipalités ratifiée en 2016 tire à sa fin et, avec elle, revient sur la table le transfert annuel des fonds vers les municipalités. Au cours des prochains mois, la FQM travaillera rigoureusement à la négociation d'une nouvelle entente à l'avantage des régions du Québec.

Dans sa première entrevue à QUORUM, la nouvelle ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest, a affirmé vouloir travailler à la conclusion d'une entente de financement à long terme avec les municipalités (voir article en page 11), une proposition que la FQM voit d'un bon œil.

« Avec un gouvernement qui est à l'écoute des régions, nous sommes persuadés qu'il s'agira d'une bonne entente pour l'ensemble des parties », a indiqué à cet égard M. Jacques Demers, président de la FQM.

La Fédération a néanmoins du pain sur la planche d'ici au 31 décembre, date d'échéance de l'accord actuel. Voici un tour d'horizon des principaux points de négociation en jeu.

D'abord, la FQM souhaite que les revenus de l'ensemble des municipalités et des MRC du Québec soient bonifiés de façon globale pour aider celles-ci à faire face à la hausse constante des dépenses.

En amont des élections générales du 1^{er} octobre dernier, la FQM avait formulé plusieurs demandes au futur gouvernement, notamment le remboursement complet de la TVQ payée par les municipalités, comme c'est le cas pour la taxe fédérale, ce qui équivaldrait à un montant de 450 M\$.

De plus, l'octroi du transfert d'un point de TVQ par le gouvernement du Québec aura un impact important sur la teneur des discussions à venir (plus de détails à ce sujet en page 10).

Du point de vue des dépenses, la FQM souhaite que soient partagés à 50-50 les frais liés aux services de la Sûreté du Québec (SQ), ce qui représenterait une diminution totale d'environ 23 M\$ des dépenses municipales. Elle est aussi d'avis que le gouvernement devrait prendre en considération les coûts souvent méconnus qui sont rattachés à la gestion et à l'occupation dynamique du territoire.

La FQM milite pour que le gouvernement mette fin au transfert de responsabilités vers le monde municipal sans garantie de nouvelles sources de revenus pérennes. Dans un même ordre d'idées, elle veut que les efforts déployés dans la foulée des recommandations du rapport Perrault visant à réduire les contrôles et la reddition de comptes, soient poursuivis lors du renouvellement du pacte fiscal.

Le budget dédié au développement local et régional, qui a été durement touché au moment du dernier renouvellement en 2015, doit être rétabli à son niveau historique par une bonification d'au moins 60 M\$ du Fonds de développement des territoires (FDT).

Par ailleurs, les redevances sur les ressources naturelles, ainsi que les compensations sur les terres publiques et sur la présence des lignes d'Hydro-Québec sur les territoires municipaux sont également des points de négociation qui seront abordés par la FQM. ■

1^{er} pacte fiscal (2000-2005)

- Abolition de la contribution à l'équilibre des finances publiques
- Fin de la redistribution de la taxe sur les gaz et l'électricité (TGE)
- Transferts compensatoires aux municipalités

2^e pacte (2007-2013)

- Bonification des sommes
- Certaines mesures fiscales (taxe 9-1-1, carrières et sablières, etc.)

3^e pacte (2015)

- Réduction des transferts aux municipalités de 300 M\$
- Ajout de 50 M\$ pour la réhabilitation de la voirie locale
- Nouvelle gouvernance du développement local et régional

4^e pacte (2016-2019)

- Redevances sur les ressources naturelles (de 10,2 M\$ à 25 M\$)
- Augmentation des compensations tenant lieu de taxes
- Fonds de développement des territoires

ULTIMO

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



Raccordez tous les citoyens à **UN SEUL SYSTÈME**
d'assainissement des eaux usées performant et
durable plutôt que de multiplier les installations
septiques individuelles partout sur le territoire

PLUS **ÉCONOMIQUE**, PLUS **EFFICACE** ET PLUS **SIMPLE**

\\ **MABAREX : 100 % QUÉBÉCOISE**

\\ SOLUTION IDÉALE POUR :

- Regroupements de 25 à 600 résidences
- Nouveaux projets immobiliers
- Terrains trop restreints
- Zones inondables
- Mauvaise perméabilité du sol
- Lacs et cours d'eau sensibles à l'azote, au phosphore et à la prolifération d'algues

La solution **ULTIMO^{MD}** est reconnue par les autorités gouvernementales pour l'assainissement des eaux usées municipales et industrielles au Québec.

MABAREX.COM / 1 800 636-6721

LICENCE RBO : 2206-1089-23



UN POINT VERS L'AUTONOMIE

Le possible transfert d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) vers les municipalités est sur toutes les lèvres depuis quelques mois. Il s'agit d'un élément majeur dans les négociations en vue de la signature du prochain pacte fiscal. Mais qu'en est-il vraiment? Quels avantages ont les municipalités à revoir leur mode de financement? QUORUM s'est penché sur la question.

Les transferts provenant du gouvernement du Québec représentent une large part des revenus dont disposent les municipalités pour boucler leur budget chaque année. Ces versements ont atteint la somme de 3,35 milliards de dollars pour l'année 2017.

Pour 2017-2018, les revenus du gouvernement provenant de la TVQ ont atteint 16,4 milliards de dollars. Un transfert d'un point de TVQ équivaldrait donc à un versement de près de 1,7 milliard de dollars aux municipalités : une somme colossale qui représente près de la moitié des revenus municipaux issus du gouvernement du Québec.

« Le transfert d'un point de TVQ vers les municipalités modifiera grandement la relation fiscale entre nos deux paliers de gouvernement. Ce transfert devra accroître de façon réelle les revenus des municipalités et des MRC du Québec. » — M. Jacques Demers, président de la FQM

UN REVENU EN PROGRESSION CONSTANTE

La taxe foncière représente actuellement pas moins de 60 % des revenus des municipalités québécoises. Avec les nouvelles responsabilités qui leur ont été confiées au fil des années, les municipalités ont eu besoin du soutien de programmes gouvernementaux. Or, ceux-ci ne sont pas toujours indexés ou bien sont amputés lorsque des efforts budgétaires sont nécessaires, mettant de la pression sur les capacités de taxation foncières des municipalités.

La taxe de vente du Québec, elle, est une source de revenus stable et croissante. En effet, les sommes provenant de la TVQ s'accroissent d'environ 4,1 % chaque année depuis 1998, avec un léger ralentissement. Même la crise économique de 2008 ne semble pas avoir eu d'effet majeur sur les sommes amassées par le gouvernement grâce à la TVQ.



M. Jacques Demers, président de la FQM (à droite), et M. Yvon Soucy, 1^{er} vice-président de la FQM (à gauche), en compagnie de M. Éric Girard, ministre des Finances, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019 du gouvernement, le 15 janvier dernier.

DES MUNICIPALITÉS PLUS AUTONOMES

Or, pour les municipalités, accepter le transfert d'un point de TVQ par le gouvernement du Québec signifiera d'accepter de revoir en tout ou en partie certains programmes. C'est ici que se jouera la viabilité, pour les régions du Québec, de ce nouveau pacte fiscal.

« Lors de la dernière Assemblée des MRC, nous nous sommes donné des principes avec lesquels nous aborderons cette question. Le gouvernement devra prendre compte des coûts liés à la gestion et à l'occupation dynamique de notre territoire tout en favorisant la lutte contre la dévitalisation de nos communautés », mentionne M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

La question du partage des sommes du point de TVQ soulève aussi certaines inquiétudes au sein de la FQM. « Il faut éviter un partage par lieu de consommation qui ne reflète pas les besoins des municipalités. Les communautés rurales doivent aussi y trouver leur compte », soutient M. Demers.

Au moment d'écrire ces lignes, la FQM présentait ses demandes budgétaires au ministre des Finances, M. Éric Girard, et comptait poursuivre activement les discussions avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de déterminer les modalités de répartition de l'octroi du point de TVQ. ■

VERS UNE ENTENTE FISCALE À LONG TERME

Nouvelle ministre des Affaires municipales et de l'Habitation depuis octobre dernier, Andrée Laforest n'a pas tardé à parcourir les régions du Québec pour aller à la rencontre des maires et des préfets. Après quelque 175 municipalités visitées, elle estime que le constat est clair : remplacer le pacte fiscal renouvelé aux 4 ans par une entente fiscale à long terme serait un gain pour tous.

« Au cours des deux premiers mois de mon mandat, j'ai effectué une tournée des municipalités, et j'ai rapidement réalisé que les demandes se ressemblent. Que ce soit une petite ou une grande municipalité, les services sont les mêmes. Je ne pourrai pas toutes les rencontrer, mais les 175 municipalités que j'ai visitées avaient toutes une gestion similaire. Donc, je pense qu'une entente globale à long terme serait intéressante », lance d'emblée M^{me} Laforest, sans se commettre sur la durée pour le moment.

Toujours en mode réflexif et consultatif, elle estime cependant que les municipalités, comme le gouvernement du Québec, bénéficieraient de cette stabilité. « Il ne faut pas se rencontrer en étant toujours en demande de part et d'autre. Tout en conservant l'autonomie des municipalités, il y a des aspects du pacte qui ne nécessitent pas une nouvelle discussion aux quatre ans », ajoute-t-elle.

À propos de la diversification des revenus des municipalités, la nouvelle députée de Chicoutimi et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean affirme être ouverte au transfert du point de la taxe de vente du Québec (TVQ). « Parallèlement, on se demande s'il y a des programmes gouvernementaux que les municipalités seraient prêtes à transférer, car il y en a qui sont plus ou moins utiles : soit que ce n'est pas le bon moment pour les avoir ou qu'ils sont simplement dépassés. Cette proposition est en discussion, donc tout est sur la table pour le moment », précise M^{me} Laforest, qui assure vouloir œuvrer avec tous les acteurs municipaux concernés. ▶

Engagez-vous dans une voie durable (et payante!)

Gesterra
GESTION GLOBALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Conseils personnalisés

Valorisation de la matière

Traitement des boues de fosses septiques

Implantation du bac brun

Collecte, transport

Projets pilotes

Recherche et développement

Campagnes de sensibilisation

COMPOSTER
→ un geste naturel

gesterra.ca
819 758-4138

« Au lieu de travailler à faire des propositions, on travaille en équipe, ce qui veut dire que tout le monde est en mode solution », ajoute-t-elle. La révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) est également une priorité de la ministre, qui assure du même souffle ne pas avoir l'intention de créer de nouvelles instances.

HABITATION ET AFFAIRES MUNICIPALES : UNE CONJUGAISON NATURELLE

Le nouveau gouvernement a décidé de mettre l'accent sur l'habitation en l'intégrant au nom du ministère des Affaires municipales. Une décision judicieuse selon la ministre Laforest. « Les municipalités doivent être impliquées lorsqu'elles planifient la construction des logements. Où on construit, pour qui et comment intégrer les citoyens? Ce sont des questions qui touchent les affaires municipales et l'habitation », commente-t-elle.

Parmi ses priorités, la révision de programmes comme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec, qui aide financièrement les acteurs publics, communautaires et privés dans la réalisation de logements sociaux pour les



M^{me} Andrée Laforest, nouvelle ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

citoyens à faible revenu, est à l'agenda. Selon elle, sur les 10 000 logements promis au cours des 15 dernières années, seulement 700 ont été construits. De plus, la liste des prix de construction pour les soumissionnaires qui désirent participer au programme date de 2009.

« Tout est sur la table pour le moment (...) Au lieu de travailler à faire des propositions, on travaille en équipe, ce qui veut dire que tout le monde est en mode solution. » — M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

« Quelqu'un qui souhaite construire des logements sociaux n'y arrive pas, car les soumissions sont évaluées avec les prix d'il y a 10 ans. Nous sommes donc à mettre à jour cette liste avec les prix actuels. Nous voulons livrer la marchandise en travaillant avec la Société d'habitation du Québec pour que les programmes puissent être réalisés en 2019 », conclut M^{me} Laforest. ■

Facilitez la communication avec vos citoyens grâce à  **Voilà!**

Découvrez



Communiquez avec nous pour une démonstration gratuite!



Une plateforme de communication citoyenne intégrée pour votre projet de ville intelligente!

ADAPTER POUR MIEUX VITALISER

Travailler en équipe pour moduler les interventions de l'État en fonction des spécificités régionales : c'est ce que Marie-Ève Proulx, nouvelle ministre déléguée au Développement économique régional, souhaite réaliser au cours de son mandat. Celle qui a déjà été mairesse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, son village natal, dans la région de Chaudière-Appalaches, ne compte pas ménager ses efforts pour atteindre ses objectifs.

« Cela fait des années que nous n'avons pas revu le modèle de développement économique régional. Les programmes mur à mur, il faut que ça cesse. C'est important d'agir avec le gros bon sens, et je constate que cela a été perdu au cours des dernières années », estime M^{me} Proulx, nouvellement députée de Côte-du-Sud, ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



M^{me} Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional

Pour elle, la recette gagnante pour vitaliser l'ensemble du territoire se résume par des actions concrètes, comme la déconcentration des emplois, la révision d'Investissement Québec, l'accès à des services de proximité et, surtout, l'investissement en agriculture, qui a été désavantagée par des politiques basées sur des modèles urbains.

« C'est indéniable que les régions ont besoin d'une approche horizontale pour y arriver. Cela me tient à cœur depuis 20 ans. Le monde municipal doit travailler en équipe

pour réussir ce qu'il entreprend, et c'est la même chose au gouvernement. On doit travailler ensemble et on est déjà à l'œuvre », ajoute celle qui pense avoir un rôle de rattrapage à jouer.

Par exemple, M^{me} Proulx travaillera de concert avec Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin de concilier ses responsabilités en tant que ministre déléguée au Développement économique régional avec le fait que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et le Fonds de développement des territoires (FDT) relèvent toujours quant à eux du MAMH.

De plus, ce travail horizontal pourrait s'illustrer par une gouvernance locale renouvelée, car M^{me} Proulx estime que les municipalités régionales de comté (MRC) sont des joueurs essentiels du développement régional. « Pour un gouvernement de la CAQ, les MRC ont et auront un rôle important. C'est un palier d'intervention qui plaît beaucoup, et c'est autour de cela que nous souhaitons construire nos modèles de développement régional. Je crois en la concertation régionale, donc cela va être traité dans nos discussions », note M^{me} Proulx, qui était en tournée des régions au moment de l'entretien avec QUORUM.

« Notre gouvernement croit que les MRC ont et auront un rôle important. C'est un palier d'intervention qui plaît beaucoup, et c'est autour de cela que nous souhaitons construire nos modèles de développement régional. » — M^{me} Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional

DES RÉGIONS 2.0 POUR LES DÉVELOPPER

Lorsque le développement économique régional est évoqué, le branchement des milieux ruraux à Internet haute vitesse est un enjeu qui ne peut être évité. Au Québec, près de 340 000 foyers sont mal ou non desservis. À ce propos, la ministre Proulx concède que cette fracture numérique importante constitue un frein au développement économique des régions.

« C'est inacceptable. Aujourd'hui, Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sont l'électricité du 20^e siècle. Nous avons un comité de travail qui s'y penche pour qu'à la fin de notre mandat, tout le monde soit branché au Québec. Il y a un état de la situation en cours, nous allons rencontrer les principaux joueurs des télécommunications, et nous continuerons de travailler avec le gouvernement fédéral qui souhaite également brancher les petites communautés », précise M^{me} Proulx.

Élu par les régions, le nouveau gouvernement de François Legault se dit prêt à travailler pour elles. « Je suis très fière du rôle que j'ai en ce sens. Les régions sont une préoccupation qui est portée à tous les niveaux, dont au conseil exécutif », assure M^{me} Proulx en guise de conclusion. ■

2^e FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES : LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CENTRE DES DISCUSSIONS

Le 2^e Forum des communautés forestières tenu le 21 février dernier à Québec a été couronné de succès! Cette journée bien remplie s'est conclue par la signature de la *Déclaration verte* qui demande au gouvernement d'utiliser le Fonds vert pour accroître les travaux sylvicoles en forêt et lutter ainsi contre les changements climatiques.

« Puisque la forêt couvre près de la moitié du territoire québécois et que les arbres sont des capteurs puissants de carbone, des investissements sylvicoles importants permettraient d'éliminer davantage de gaz à effet de serre et de diminuer sensiblement l'empreinte carbone du Québec », affirme M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska, premier vice-président de la FQM, président du Regroupement des communautés forestières de la FQM et l'un des ambassadeurs de la campagne *Une forêt de possibilités* du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ).

À ce propos, les experts sont unanimes pour un effort massif de reboisement. D'ailleurs, dans une lettre ouverte publiée en décembre dernier, la FQM proposait l'idée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À dire vrai, avec une dépense annuelle de près de 700 millions de dollars en 2017-2018, le potentiel de ce Fonds comme outil de lutte aux changements climatiques est considérable.

UN 2^e FORUM DANS LA CONTINUITÉ DE LA DÉCLARATION COMMUNE DE 2017

Animé par la journaliste et conférencière Françoise Guénette avec comme thème *La forêt à l'heure des changements climatiques*, le Forum a été l'hôte de conférences sur l'état de l'industrie forestière en lien avec le conflit commercial avec les États-Unis, la



M. Yvon Soucy, 1^{er} vice-président de la FQM, président du Regroupement des communautés forestières de la FQM, préfet de la MRC de Kamouraska et l'un des ambassadeurs de la campagne *Une forêt de possibilités* du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). Crédit photo : Jean-François Gratton - Shoot Studio

pénurie de main-d'œuvre au sein des communautés forestières et sur l'importance de l'industrie forestière pour l'emploi en région, par exemple.

« Nous sommes partis de la déclaration commune pour discuter davantage des thèmes qui la constituent. Les défis climatiques et économiques auxquels sera confrontée la société québécoise dans le secteur forestier seront nombreux et, en tant que communautés forestières, les municipalités seront au cœur du travail de concertation entre les différents acteurs des économies de la forêt », a ajouté M. Soucy.

Conserver et favoriser cette industrie essentielle, intégrer davantage le bois dans les projets municipaux d'énergie et de construction, aménager la forêt pour combattre les changements climatiques et développer les économies de la forêt ont d'ailleurs animé les échanges des participants.

CONSTRUCTIONS MUNICIPALES EN BOIS

Le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (CECOBOIS), partenaire important du Regroupement des communautés forestières de la FQM, était également présent pour dévoiler et présenter le nouveau *Guide pour la construction en bois*. Démontrant les possibilités et les bénéfices du bois dans les constructions municipales, ce guide qui sera remis aux municipalités québécoises explique quels usages le bois peut avoir, offre des conseils pour diminuer les coûts de construction et respecter les budgets établis, en plus de répertorier une trentaine de projets québécois exemplaires.

Rappelons que le Forum tenu en 2017 a été l'occasion pour les municipalités et les MRC du Québec de s'engager à intégrer le maximum de bois d'œuvre, de bois d'ingénierie et de bois d'apparence produit au Québec dans leurs projets de construction. Concrètement, cela signifie que les appels d'offres doivent privilégier l'utilisation du bois lorsque c'est techniquement et économiquement possible. ■

JOURNÉE BILAN ET TRANSFERT : PARTAGE, ÉCHANGE ET RÉSEAUTAGE

À l'initiative de la FQM, le 5 décembre dernier, à Québec, plus d'une cinquantaine de personnes de partout au Québec ont assisté à la première édition de la Journée bilan et transfert de la *Stratégie jeunesse en milieu municipal*. Coup d'œil sur cet événement mobilisant.

La Journée bilan et transfert avait pour objectif d'inviter les responsables des projets pilotes Jeunesse mis en œuvre en 2017-2018 à partager leur expérience globale aux organismes municipaux sélectionnés pour l'année 2018-2019.

Cette rencontre a aussi été l'occasion de présenter les experts en jeunesse, à savoir le Secrétariat à la jeunesse (SAJ), Citoyenneté jeunesse et le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), à tous les organismes municipaux présents, afin de les connaître pour mieux apprécier leur offre de service en accompagnement.

La première partie de la matinée a été consacrée à un atelier de *design thinking*, une approche innovante qui se veut une synthèse entre la pensée analytique et la pensée intuitive.

« Nous avons opté pour une formule différente des consultations courantes à la FQM afin d'expérimenter de nouvelles façons de faire pour mobiliser les jeunes, le public cible de la journée », fait valoir M. Jacques Demers, président de la FQM.

Cinq des onze projets pilotes de la première année ont ensuite été présentés par leurs responsables aux participants. La journée s'est poursuivie avec différents ateliers formatifs et interactifs pour se terminer avec un

panel de discussion entre les partenaires de la *Stratégie jeunesse en milieu municipal* et les experts en jeunesse.

UN BILAN POSITIF

Tant les commentaires exprimés sur place que ceux recueillis dans le sondage d'évaluation de la journée font en sorte que la FQM peut affirmer : mission accomplie! En effet, en plus d'avoir apprécié découvrir les initiatives mises en place dans les autres régions, les participants ont particulièrement trouvé intéressantes les activités d'analyse des expériences pilotes, atteignant ainsi l'objectif de transfert et d'amélioration des connaissances autant pour les projets de l'an un que pour ceux qui se réaliseront au courant de la présente année.

Les participants ont par ailleurs manifesté leur intérêt à ce que l'événement revienne l'année prochaine, et la FQM examine la possibilité du retour de l'activité en 2019.

« Je tiens à souligner la précieuse collaboration du SAJ, de Citoyenneté jeunesse ainsi que du ROCAJQ, sans qui cet événement n'aurait pu se tenir », a conclu M. Demers. ■



M. Pierre Châteauvert, directeur des Politiques à la FQM, lors de son mot d'ouverture.

Deux ans d'histoire

En 2016, le gouvernement du Québec dévoilait la mesure *Stratégie jeunesse en milieu municipal* ayant pour objectif de consolider l'autonomie locale des organismes municipaux en matière de soutien à la jeunesse.

Un premier appel de projets a été lancé au début de l'année 2017 par le Secrétariat à la jeunesse (SAJ), et onze projets pilotes Jeunesse ont été retenus et mis en œuvre en 2017-2018.

La FQM a assuré un rôle de facilitateur auprès des organismes municipaux en offrant de l'accompagnement et du soutien selon les besoins, en plus de faire la promotion de la Stratégie et des projets, notamment par la diffusion des résultats dans les éditions passées du magazine QUORUM.

Au terme de la phase pilote, un sondage a été conduit auprès des onze organismes municipaux afin, de faire ressortir les aspects positifs et les obstacles rencontrés au cours de la réalisation de leur projet pilote Jeunesse. La FQM a alors constaté qu'il serait pertinent de partager les réponses à la cohorte 2018-2019. Cette réflexion a culminé avec la création de la première édition de la Journée bilan et transfert.

DÉCENTRALISATION À L'HORIZON

Cette année marque le 40^e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), et pour la Fédération québécoise des municipalités (FQM), c'est l'occasion de rappeler que l'esprit de décentralisation initial de la Loi doit revenir au cœur de la gestion de l'aménagement du territoire. Dans cette optique, la FQM a lancé une démarche de réflexion et de discussion pour améliorer le processus d'aménagement au Québec.

Annoncée dans une lettre ouverte du président Jacques Demers en novembre dernier, cette initiative pour revoir l'application de la LAU en fonction d'une gestion décentralisée de l'aménagement sera présentée à la prochaine Assemblée des MRC (AMRC) en juin prochain, pour ensuite proposer le fruit de cette réflexion lors du prochain Congrès annuel de la FQM.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte où la gestion de l'aménagement du territoire centralisée par le ministère complique le processus et le règlement de problèmes pour les régions. Elle n'a pas favorisé l'occupation et la vitalité des territoires en région, ni empêché l'étalement urbain à l'extérieur des grands centres de population.

UNE VICTOIRE POUR LA VITALITÉ DES RÉGIONS

Nouvellement élu, le premier ministre François Legault a prononcé l'allocution d'ouverture de la dernière Assemblée des MRC, en novembre dernier, durant laquelle il a réitéré sa volonté de déconcentrer l'administration publique québécoise par le transfert de 5 000 nouveaux emplois en région au cours des 5 prochaines années, comme proposé par la FQM lors de son dernier Congrès.

Pour ce faire, M. Legault assure avoir un plan. « Tout simplement, ce qu'on a à faire, c'est de s'assurer que les gens qui prennent leur retraite soient remplacés par des gens en région dans tous les ministères. Cela va être mis en place rapidement pour que l'on puisse agir. On a pris des engagements, donc on va le faire! », a-t-il affirmé à l'occasion du discours inaugural.

S'ajoutant à cette déclaration rassurante, l'AMRC a aussi été l'occasion de tenir des ateliers de travail durant lesquels les principes d'intervention de la FQM ont été établis selon les engagements de la Coalition avenir Québec (CAQ) lors de la dernière campagne électorale.

Au total, 5 dossiers prioritaires vont diriger les actions de la FQM en fonction des orientations reçues de la part des membres en novembre dernier. La gouvernance régionale et la cohérence des interventions de l'État, la fiscalité municipale, la réforme électorale, l'accès à Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire ainsi que l'immigration, sont tous des dossiers qui seront suivis de près au cours des prochaines années.

DES SERVICES DE SANTÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'accès aux soins de santé de proximité n'a pas été oublié par les MRC lors de l'Assemblée. Effectivement, elles ont adopté une proposition d'urgence présentée par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, qui exige que le gouvernement du Québec intervienne rapidement pour régler les problèmes de couverture de services de santé en région.

americana
Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales

26 AU 28 MARS 2019
Palais des congrès de Montréal

Le plus grand rendez-vous multisectoriel des professionnels en environnement d'Amérique du Nord.

- ✓ Eau
- ✓ Matières résiduelles
- ✓ Sols et Eaux souterraines
- ✓ Air et Changements climatiques
- ✓ Biodiversité

Transformez l'avenir...
inscrivez-vous à Americana!

americana.org

Présenté par **ABB** Organisé par **Réseau Environnement**

- INNOVATIONS ET TECHNOLOGIES PROPRES
- ÉCONOMIE VERTE ET CIRCULAIRE
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- VILLES DURABLES
- INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET ÉCOFISCALITÉ



Le premier ministre François Legault lors du discours inaugural de la dernière Assemblée des MRC, le 14 novembre 2018 à Québec.

« J'ai pris conscience qu'il y a 6 ou 7 MRC qui ont la même problématique. Je me suis senti appuyé par mes collègues de la FQM, mais j'ai aussi senti une belle collaboration de la part de la ministre de la Santé, M^{me} Danielle McCann, avec qui j'ai eu la chance d'échanger », affirme M. Cormier, qui vit de plein fouet la rupture des services de chirurgie sur son territoire.

« On a pris des engagements, donc on va le faire! » — M. François Legault, premier ministre du Québec

Pour la vitalité des régions et la sécurité des personnes partout au Québec, M. Cormier demeurera vigilant, lui qui assure sentir d'ores et déjà une prise en charge de cet enjeu par le nouveau gouvernement. ■

PRIX D'EXCELLENCE Cecobois



Félicitations
aux municipalités qui
ont opté pour le
matériau bois!

Pour voir tous les
projets lauréats :
cecobois.com/prixdexcellence



75 ANS DE LA FQM : L'IDÉE A GERMÉ AU CHÂTEAU FRONTENAC

Le 2 février 1944, Château Frontenac. Une délégation de représentants de 26 conseils de comté, ancêtres des MRC, se réunissent pour demander au gouvernement du Québec de les soulager de la responsabilité onéreuse des services sociaux de l'époque. Du même coup, clamant le besoin d'être mieux représentés envers le gouvernement, les élus présents lancent l'idée d'un regroupement qui défendrait les intérêts des régions : l'Union des conseils de comté de la province de Québec (UCCQ).

Proposé par les délégués du Témiscouata lors de cette réunion des préfets et maires à Québec, le projet d'un regroupement municipal représentant les milieux ruraux est encore en gestation. Ce qui deviendra l'UCCQ, maintenant la Fédération québécoise des municipalités (FQM), n'a pas de règlements généraux et n'a pas reçu l'assentiment des conseils de comté qui n'étaient pas présents à cette réunion. Il y en a 76 au total à cette époque.

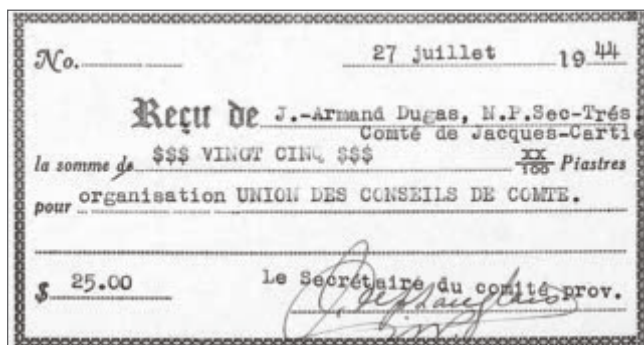
Les délégués présents forment donc un comité provisoire constitué de 7 membres, 6 préfets et un maire, chargé de « mettre l'organisation sur pied »¹. Ce travail va s'effectuer pendant le reste de l'hiver. Le 18 avril, le comité se réunit à Québec pour faire état de la situation. Sont aussi présents 8 autres élus municipaux et le sous-ministre des Affaires municipales, M. Émile Morin.

52 conseils ont approuvé le projet sans restriction, 11 ont ajourné leur décision faute de réunion ou en la reportant à leur réunion du mois de juin, 13 n'ont pas répondu. Aucun n'a rejeté le projet. Cela augure très bien. Le comité provisoire adopte aussi le projet de règlements généraux qui sera soumis

à l'ensemble des conseils de comté et établit le montant de la cotisation à « 25 piastres », soit plus de 370 \$ en valeur d'aujourd'hui.

Il faut dire que le projet d'union répond à un besoin criant de représentation. La société québécoise vivait de plein fouet l'urbanisation à cette époque, et les maires des municipalités rurales estimaient incontournable la création d'une organisation qui porterait leur voix.

« C'est un phénomène socioéconomique qui les amène à créer leur propre union pour leurs propres intérêts. L'urbanisation des grandes villes amenait des problématiques différentes qui ne correspondaient pas à celles vécues par les comtés ruraux. De plus, avec la crise économique des années 1930, les municipalités étaient très interpellées, car elles accueillaient beaucoup de gens dans le besoin », explique M^{me} Diane Saint-Pierre, auteure de l'ouvrage *L'évolution municipale du Québec des régions* et chercheuse à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).



Chèque du conseil de comté de Jacques-Cartier pour la création de l'Union des conseils de comté de la province de Québec. Crédit : Archives de la Ville de Montréal

UN SOUTIEN IMPORTANT À QUÉBEC

Cette volonté des régions d'être mieux représentées avec leur propre organisation a, de plus, un appui de taille : le gouvernement de l'Union nationale de l'époque. M. Bona Dussault, ministre des Affaires municipales de 1944 à 1953, qui fut aussi maire durant 20 ans et préfet du comté de Portneuf durant 15 ans, salue chaleureusement cette initiative en leur exprimant publiquement son appui. « Il avait une très grande sensibilité au monde rural en raison de son parcours politique et de ses origines », ajoute M^{me} Saint-Pierre.

En ce printemps 1944, le projet d'Union des conseils de comté est bien engagé sur les rails. Les prochains mois serviront à promouvoir le projet et récolter les appuis des 76 comtés. La réunion suivante est fixée au 20 juillet de la même année, toujours à Québec. ■

¹ *Compte rendu des activités de la réunion des Préfets de Comtés et Maires tenue à Québec, les 2 et 3 février 1944, sur convocation du Conseil de comté de Frontenac, Archives de la Ville de Montréal.*

UNE POLITIQUE POUR L'ÉGALITÉ ET LA PARITÉ

La FQM présentera en mars sa toute première *Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes*. Par cette initiative, elle s'engage à contribuer à l'atteinte d'une parité en politique municipale, puisqu'il s'agit d'un enjeu majeur au sein de la gouvernance municipale.

Proposée par le Comité femmes et politique municipale, la nouvelle politique qui sera rendue publique pour la Journée internationale des femmes aura trois objectifs : favoriser la parité dans les instances de la FQM, assurer l'intégration du principe de l'égalité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la FQM, ainsi que de favoriser l'engagement et la rétention des femmes en politique municipale.

La FQM estime essentielle une présence accrue des femmes au sein des instances municipales. Elles constituent la moitié de la population et contribuent activement à la société québécoise. Pourtant le Secrétariat à la condition féminine (SCF) estime que plus de 80 % des maires et que près de 70 % des conseillers municipaux sont des hommes¹.

UN MANQUE À PALLIER

Comme employeur et fournisseur de services aux membres, la FQM souhaite par cette politique établir des balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité.

Rappelons que cette initiative s'inscrit dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* qui est d'ailleurs au cœur du partenariat entre le SCF et la FQM depuis 2016. Encourager les femmes à s'engager en politique municipale et décerner le prix Elsie-Gibbons annuellement sont, par exemple, des actions concrètes du plan d'action 2018 pour l'avancée des femmes sur la scène municipale. ■

¹ <http://www.scf.gouv.qc.ca/egalite/partage-du-pouvoir/elections-municipales-2017/>

L'EXPERTISE À PROXIMITÉ EN DROIT MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

Avec **17 bureaux répartis dans 8 régions** et des avocats experts reconnus, Cain Lamarre est la référence en droit municipal & environnement.

Notre équipe offre aux villes et municipalités québécoises ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer; l'expertise d'un grand cabinet combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.

 CAIN LAMARRE

PRÈS POUR ALLER LOIN
CAINLAMARRE.CA

UNE MRC QUI PERFORME À PLEIN RÉGIME

Est-ce une affaire de chance pure et simple que de réaliser des investissements fructueux? Peut-être pour certains, mais pour la MRC de Beauharnois-Salaberry, c'est plutôt le travail acharné de son équipe de développement économique régional qui est la clé du succès qui lui a valu le Prix Performance 2018 des Fonds locaux de solidarité (FLS) de la FTQ.

Cette reconnaissance décernée à la MRC résulte de l'excellente performance du FLS au cours des 5 dernières années, résultat du travail des professionnels en services-conseils de la MRC, à l'emploi du Centre local de développement (CLD) Beauharnois-Salaberry.

Le CLD a pu soutenir pas moins de 54 projets sur son territoire, totalisant 1,4 million de dollars d'investissements. Le rendement moyen de ces investissements a dépassé les 3 % au cours des cinq dernières années.

« Ce succès, on le doit en grande partie au travail exceptionnel des artisans du développement que forme l'équipe de conseillers au CLD, de même qu'à l'engagement et au professionnalisme des membres de tous les secteurs d'activités de la communauté qui siègent au sein du comité d'investissement », a déclaré M^{me} Maude Laberge, préfète de la MRC de Beauharnois-Salaberry, au moment de recevoir le prestigieux prix à Québec, en novembre dernier.

LE SECRET : LE SUIVI

Aux dires de l'équipe du CLD, le succès remporté s'explique principalement non pas par une stratégie d'investissement, mais plutôt par le suivi serré des dossiers de financement.

« Nous effectuons beaucoup de suivi d'entreprises pour nous assurer que les sommes ont été investies à la bonne place et que l'entreprise se porte bien.



(De gauche à droite) M^{me} Maude Laberge, préfète de la MRC de Beauharnois-Salaberry, M^{me} Kathleen Bisson, conseillère au CLD Beauharnois-Salaberry, M^{me} Linda Phaneuf, directrice générale de la MRC et M. Éric Désaulniers, directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ. Crédit : Manon Dumas

On garde une bonne relation avec nos clients de sorte qu'ils sont plus enclins à venir nous voir quand ça va mal, avant qu'il soit trop tard. On a donc la chance d'intervenir en amont pour les aider dans le redressement de leur entreprise, ce qui nous a permis de sauver plusieurs dossiers dans le passé», affirme M^{me} Kathleen Bisson, conseillère en développement, financement et conseils stratégiques au CLD Beauharnois-Salaberry.

L'équipe se fait aussi un devoir de bien analyser les états financiers des entreprises qu'elle soutient. Cette pratique lui permet de calibrer le tir en fonction de l'état de santé réel de l'entreprise vis-à-vis les objectifs fixés.

« Normalement tous les CLD doivent le faire, mais il arrive qu'on manque de temps en raison du fort volume de dossiers à gérer », précise M^{me} Bisson.

MINIMISER LE RISQUE

Bien sûr, comme tous les administrateurs de fonds d'investissement, le CLD Beauharnois-Salaberry cherche lui aussi à réduire le risque de son portefeuille de placements.

Pour atteindre ses objectifs, il préconise de multiples petits investissements de quelques dizaines de milliers de dollars plutôt que des investissements plus importants, mais plus risqués. Il partage également le risque entre les divers fonds d'investissement qu'il gère, comme le Fonds local d'investissement (FLI).

Au chapitre du choix des projets à financer, le CLD n'a pas de stratégie particulière, sinon que d'analyser soigneusement tous les dossiers reçus de manière à prendre des décisions éclairées. De même pour les secteurs d'activités ciblés. La MRC de Beauharnois-Salaberry se trouve en territoire agricole, mais l'équipe du CLD peut intervenir en investissant dans la création d'emplois dans les secteurs manufacturier et industriel, de même que dans le commerce de détail.

Rappelons que deux autres MRC se sont aussi démarquées au Prix performance 2018 des FLS de la FTQ, en raison du nombre de dossiers réalisés et de la rentabilité de leurs fonds, soit la MRC des Basques et la MRC de Brome-Missisquoi. ■

ÊTES-VOUS SUFFISAMMENT PROTÉGÉS CONTRE LES CYBERATTAQUES?

Phénomène en hausse, les cyberattaques sont une réelle menace pour les municipalités qui trop souvent ne sont pas assez protégées pour contrer ces actes malveillants. La municipalité de Fossambault-sur-le-Lac l'a appris à ses dépens alors qu'elle a été victime d'une attaque informatique qui lui a coûté un peu plus de 25 000 \$.

En juin dernier, le ver informatique s'est attaqué aux fichiers de l'organisation. Malgré tous les efforts déployés par l'équipe externe responsable des technologies, le virus a généré pas moins de trois attaques en deux semaines.

Cet événement n'a pas été sans conséquence pour la municipalité. Il a nécessité le remplacement de trois postes de travail, la modernisation du système de protection informatique, plusieurs heures de travail par des experts, en plus de réduire considérablement la productivité de l'équipe pendant trois semaines.

« On pensait être assez protégés, mais on s'est vite rendu compte que notre protection n'était pas suffisante. Depuis, je me suis prévalu de l'Assurance des cyberrisques offerte par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), car on n'est pas à l'abri d'une autre attaque », souligne M. Jean Perron, maire de Fossambault-sur-le-Lac.

« Les municipalités ont parfois un faux sentiment de sécurité; que l'équipe aux technologies ou les pare-feu seront assez efficaces pour vaincre une cyberattaque. Toutefois, on remarque que la majorité des cyberattaques sont causées par le comportement humain, en ouvrant par exemple des pièces attachées aux courriels qui sont infectées », commente M. Bernard Deschamps, président-directeur général de la MMQ.

Rappelons que depuis 2017, la MMQ offre aux municipalités du Québec l'Assurance des cyberrisques qui couvre notamment, selon certaines modalités, les frais de cyberextortion, les pertes liées à une interruption des activités et les dommages aux infrastructures informatiques. Plusieurs mesures peuvent être déployées pour prévenir ces risques; informez-vous davantage en consultant la page 44 de cette édition de QUORUM. ■

UNE COTISATION SST À LA HAUTEUR DE VOS EFFORTS



Obtenez tous les outils pour accéder
au meilleur taux de cotisation **CNESST** en
adhérant à une **MUTUELLE DE PRÉVENTION!**

Analyse gratuite sans engagement

Augmente la performance de votre municipalité

Vous confère le statut d'employeur responsable

MEDIAL | **25**
SERVICES-CONSEILS-SST | **ANS**



1 888 722-6939 | medial.ca

ÉVALUATION FONCIÈRE :

LA FQM À L'ÉCOUTE DE SES MEMBRES

Toujours dans le but de mieux outiller ses membres, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) met sur pied un tout nouveau service, FQM – Évaluation foncière.

« Ce que nos municipalités nous disaient, c'est qu'il y avait une seule option lorsque venait le temps de choisir une firme pour faire l'évaluation foncière. En ayant notre propre firme, nous allons offrir à nos membres un autre choix, ce qui permettra, nous l'espérons, de diminuer les coûts importants associés à l'établissement du rôle d'évaluation foncière », explique M. Jacques Demers, président de la FQM.

Par l'entremise de sa Coopérative d'informatique municipale (CIM), la FQM a fait l'acquisition des actifs de l'Immobilière société d'évaluation foncière, une entreprise établie au Saguenay. D'ailleurs, une grande partie des activités du nouveau service sera maintenue dans la région.

« C'était important pour nous que les activités de FQM – Évaluation foncière demeurent dans leur région d'origine. C'est la même philosophie qui nous a habités lorsque nous avons mis sur pied la CIM à Saint-Henri de Bellechasse : maintenir et créer des emplois structurants en région », ajoute M. Demers.

L'intégration avec la CIM n'est pas non plus le fruit du hasard. La Coopérative élabore actuellement diverses solutions logicielles pour faciliter la gestion des municipalités et des MRC. En ayant accès à des professionnels en évaluation foncière, la CIM pourra arrimer ces logiciels avec les pratiques reconnues dans le domaine, et ainsi améliorer leur performance.

« Nous visons une intégration des outils informatiques de gestion à la disposition des municipalités. Nos membres pourront ainsi avoir accès à des solutions adaptées à leurs besoins, et dont ils seront les propriétaires, augmentant de cette façon leur autonomie. Une solution gagnante sur toute la ligne », mentionne le président de la FQM.

Ce nouveau service s'ajoute à tout l'éventail de ceux offerts par la FQM, que ce soit en matière d'achats municipaux, de services juridiques ou bien d'assurances.

Pour plus de détails, consultez le site Web de la CIM : www.cimfqm.ca. ■



FQM

ÉVALUATION FONCIÈRE

Coopérative d'informatique municipale

Services juridiques en droit municipal, fiscalité municipale et expropriation, litige, droit du travail, santé et sécurité du travail, droit de la construction et droit scolaire et de la santé.

Une équipe de professionnels en mesure de vous aider dans tous vos dossiers, peu importe le type de mandat que vous avez à traiter.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 | info@municonseil.com

 **Municonseil**
avocats



GARANTIR UNE GESTION RESPONSABLE DES SERVICES AUX CITOYENS

La qualité des services aux citoyens est une préoccupation omniprésente chez les élu(e)s municipaux qui doivent constamment jongler avec des budgets limités, des taux de taxation délimités et des exigences citoyennes élevées. Dans ce contexte, de bonnes pratiques en matière de gestion des actifs contribueront efficacement à ce que la municipalité puisse atteindre ses objectifs et répondre aux attentes de la population.

La notion de service est fondamentalement au cœur de la gestion des actifs municipaux. Puisque la prestation de services est la mission première d'une municipalité, il est logique d'établir les priorités et les objectifs de la planification stratégique de la gestion des actifs en considérant les répercussions sur les services et les niveaux de service offerts aux citoyens. Mais comment prioriser?

Il serait utopique de penser que gérer et prendre des décisions peut se faire en mettant tous les projets sur un pied d'égalité. Administrer les affaires d'une municipalité implique inévitablement de faire des choix. Comment organiser et prioriser l'entretien des actifs pour obtenir un rendement optimal des investissements? Faut-il construire une bibliothèque ou aménager un parc, entretenir les routes et les ponts ou soutenir le développement d'infrastructures touristiques, augmenter la fréquence de la collecte des ordures ou rénover le centre communautaire?



Afin d'établir la priorité des services à offrir et déterminer un niveau de qualité adéquat, une bonne connaissance des attentes de la population est essentielle. Impliquer les citoyens et les acteurs concernés dans la démarche de planification de la gestion des actifs permet de convenir avec eux des priorités et des niveaux de service à fournir, par exemple : le nombre de collectes des déchets ménagers, le recyclage, les heures d'ouverture de la bibliothèque, le lieu de dépôt de déchets ménagers dangereux, les délais de déneigement, etc. Une communication étroite avec la population est gage de succès.

Le défi est de planifier des projets à long terme tout en agissant sur les priorités qui s'imposent à court terme. Trop souvent la gestion des actifs municipaux est davantage dirigée en fonction d'événements qui forcent les élu(e)s à agir dans un sens précis, ordinairement dicté par la nécessité la plus immédiate. Si un ponceau menace de s'effondrer à la suite de crues printanières excessives par exemple, la municipalité devrait être en mesure de faire face à l'urgence, sans pour autant reporter d'autres projets nécessaires.

En réalité, il existe beaucoup plus de bonnes raisons et de bonnes façons d'adopter de bonnes pratiques de gestion des actifs municipaux que de mauvaises raisons qui peuvent justifier l'immobilisme lorsqu'il est question d'entreprendre une démarche systématique pour se doter d'un plan d'action qui facilitera la prise de décision pour les élu(e)s.

La formation sur la gestion des actifs offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) permet d'en apprendre davantage sur les bonnes pratiques à adopter et sur les économies qu'une bonne planification peut apporter.

La formation en ligne est dispensée gratuitement sur le site Web de la FQM à formation.fqm.ca/collections/all. Cette initiative est offerte par l'intermédiaire du Programme de gestion des actifs municipaux qui est administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada. ■



L'INFORMATION COMME VECTEUR DE VITALITÉ

Industrie autrefois florissante, les médias écrits régionaux sont en constant déclin depuis une vingtaine d'années, victimes collatérales de la migration des annonceurs vers les géants numériques Google et Facebook, entre autres. La décroissance des revenus publicitaires a eu raison de plusieurs médias, laissant aujourd'hui des territoires entiers sans information locale. Fin d'une époque ou début d'une nouvelle ère? QUORUM fait le point.

« Ce que je souhaite avant tout, c'est qu'on reconnaisse pleinement l'importance des médias régionaux dans la vitalité d'un territoire. On donne beaucoup aux régions et on participe pleinement à une saine démocratie. » — M^{me} Shirley Kennedy, éditrice du Journal Haute-Côte-Nord

DES CITOYENS INFORMÉS POUR DES RÉGIONS EN SANTÉ!

De l'information en continu en passant par la démocratisation des appareils mobiles et la multiplication des plateformes numériques et des réseaux sociaux, les communications municipales, avec à leur bord les élu(e)s, ont plongé tête première ces dernières années dans un univers aussi vaste qu'imprévisible.

À cela s'ajoute un grand nombre de fermetures et de mises à pied dans les médias régionaux, depuis toujours des vecteurs essentiels à la vie citoyenne et à la démocratie. Pour s'y retrouver, QUORUM vous propose un portrait de la situation et une foule de conseils pour réussir vos communications municipales.

Au même titre que les commerces de proximité, la vitalité des médias locaux influence la vie régionale et contribue à l'émergence de la participation citoyenne au sein de la communauté. Mais plus encore, la presse régionale permet aux régions de tirer leur épingle du jeu sur la scène nationale. « Nous agissons en quelque sorte comme porte-voix auprès des plus hautes instances afin de rappeler que notre région existe, qu'elle est bien vivante et que nous avons le désir d'y rester », clame sans détour M^{me} Shirley Kennedy, éditrice du Journal Haute-Côte-Nord.

La présence d'un média local dans une communauté joue un double rôle, croit pour sa part M. Martin Bougie, directeur de l'Association des radios communautaires du Québec. Au-delà de la diffusion de l'information, il permet aussi de responsabiliser tout le monde, les élu(e)s autant que les citoyens.

AU CENTRE DE L'ÉCOSYSTÈME JOURNALISTIQUE

Fervente défenderesse de la presse régionale, M^{me} Kennedy reconnaît que les temps sont durs pour l'industrie. Au cours des cinq dernières années, le Journal Haute-Côte-Nord a mis les bouchées doubles pour survivre à la crise, réaliser un coûteux virage numérique, tout en maintenant ses effectifs pour assurer une information de qualité aux citoyens.

« Le milieu est conscient de l'importance de notre rôle. On oublie souvent que la presse écrite est au centre de l'écosystème journalistique. Elle couvre de très larges secteurs, les journalistes sont sur le terrain et deviennent des sources d'information rapide, y compris pour alimenter les bulletins de nouvelles électroniques, les réseaux sociaux et les Facebook de ce monde », précise-t-elle.

Ce travail que tout le monde s'approprie a un coût pour l'entreprise, rappelle Shirley Kennedy. « Mais ce que je souhaite avant tout, c'est qu'on reconnaisse pleinement l'importance des médias régionaux dans la vitalité d'un territoire. On donne beaucoup aux régions et on participe pleinement à une saine démocratie. »

COUP DE POUCE DU FÉDÉRAL

Comme bien d'autres membres de l'industrie, l'éditrice s'est réjouie lors de l'annonce du gouvernement fédéral, l'automne dernier, qui prévoit des crédits d'impôt notamment sur la masse salariale, et des reçus fiscaux pour les dons aux médias. Des mesures estimées à 595 M\$ sur cinq ans, qui permettront certainement à plusieurs médias de survivre à la crise et de poursuivre leur mission. ■

LA GESTION DE CRISE : PRÉVENTION, INTERVENTION ET ÉVALUATION

Bien qu'il soit difficile de prévoir toutes les crises susceptibles d'émerger sur un territoire, notamment celles qui résultent d'une catastrophe naturelle, bon nombre d'entre elles peuvent être anticipées et mieux gérées si des moyens efficaces sont mis en place avant, pendant et après la crise.

Effectivement, en plus de rechercher et d'identifier les éléments ayant un potentiel de risques pour l'organisation et de rester à l'affût des « commérages » à l'intérieur même de l'organisation, faire une vigie dans les médias et sur Internet sont d'excellents moyens de prévenir une crise.

De plus, M. Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine et 2^e vice-président de la FQM, est d'avis que toute municipalité devrait se doter d'un plan de mesures d'urgence qui tente de prévoir et d'anticiper les différents types de situations auxquelles faire face pour être mieux préparé lorsqu'une crise survient.

« J'ai eu à gérer plusieurs situations d'urgence dans l'exercice de mes fonctions, dont une crise de verglas, un écrasement d'avion et plus récemment, une panne généralisée qui a rompu des liens de communications essentiels. Pour chacune de ces crises, le fait d'avoir un plan d'urgence établi, connu et partagé par les partenaires nous a permis d'être mieux préparés comme organisation et individus pour intervenir devant de telles situations », commente M. Lapierre.

Cela dit, l'objectif du plan n'est pas de prévoir avec précision ce qui va arriver et comment il faudra réagir, mais bien d'établir les étapes à suivre et d'indiquer les intervenants clés, avec les coordonnées, afin d'être le mieux préparé possible. Une mise à jour annuelle du plan est recommandée.

GÉRER LA CRISE

Quand la crise frappe, chaque minute est comptée. Il faut prendre des décisions rapidement après une analyse succincte, et elles peuvent avoir des impacts positifs aussi bien que négatifs par la suite.

Ainsi, l'organisation doit toujours garder en tête ces quatre principes de la gestion de crise :

- 1. La responsabilité** : l'organisation doit accepter la responsabilité d'une crise même si elle ne lui est pas imputable.
- 2. Les relations** : l'organisation peut mieux affronter une crise quand elle réussit à établir de bonnes relations à long terme avec la population, les médias et les partenaires.
- 3. La transparence** : au moment de la crise, l'organisation doit divulguer rapidement au grand public et aux médias tout ce qu'elle peut communiquer sur la situation (sauf s'il y a enquête).
- 4. La communication efficace** : au moment de la crise, l'organisation doit considérer l'intérêt public comme étant au moins aussi important que son propre intérêt et rythmer ses communications en fonction des besoins de son auditoire.



M. Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine et 2^e vice-président de la FQM

Par ailleurs, les médias sociaux sont des canaux de transmissions fort pertinents à utiliser lors d'une crise, car ils atteignent instantanément un grand nombre de personnes et permettent une mise à jour de la situation en temps réel.

« En novembre dernier, alors que les liens ont été rompus avec le continent, tous ceux et celles qui étaient à l'extérieur des Îles ne pouvaient entrer en contact avec les gens du territoire. Les médias sociaux nous ont permis d'informer et de rassurer rapidement les gens de l'extérieur », explique M. Lapierre.

APRÈS LA CRISE

Une fois la poussière retombée, il est primordial de faire le bilan de l'expérience vécue, afin d'améliorer et de solidifier les procédures du plan de mesures d'urgence pour le futur.

« Pour notre part, l'organisation s'est rendu compte qu'en situation de rupture des communications avec le continent, elle n'avait que très peu de téléphones satellites de disponibles aux Îles. Une faille que nous avons depuis corrigée », conclut M. Lapierre. ■

L'ABC DES RELATIONS DE PRESSE

Essentielles pour les organisations afin de communiquer avec le public et établir leur crédibilité, les relations de presse causent parfois bien des maux de tête aux élu(e)s et gestionnaires municipaux. Toutefois, utilisées à bon escient et bien préparées, elles permettent de véhiculer adéquatement un message et d'entretenir de saines relations avec les médias et la population.

Prendre le temps d'évaluer la situation et de se préparer constitue sans contredit la première étape à franchir pour réussir une opération de presse.

En effet, les grandes lignes d'intervention doivent être suivies et une stratégie média claire doit être appliquée pour s'assurer de la diffusion de la bonne information, d'utiliser le bon canal de communication et de cibler les bons journalistes à approcher, selon le sujet.

De plus, avoir une connaissance approfondie de ce qui s'est dit sur le sujet ou de la position éditoriale de certains médias permet d'anticiper les questions épineuses, les blocages et les faux pas.

SUSCITER L'INTÉRÊT

Certains principes sont à la base d'une nouvelle qui mérite d'être publiée ou diffusée, peu importe le média. D'abord, y a-t-il une nouvelle d'intérêt public? Si l'on choisit de propulser une nouvelle, de convoquer une conférence de presse ou un point de presse, il faut avoir la conviction de répondre à au moins un de ces critères : ce qui est nouveau, ce qui est différent, ce qui change le cours des choses ou ce qui n'est pas connu du public.

Par ailleurs, en raison du personnel réduit dans les salles de rédaction et du partage instantané de l'actualité sur le Web, les journalistes ont moins de temps, moins de moyens et moins de ressources à leurs dispositions.

De ce fait, il y a une recherche constante de la nouvelle qui fera la différence sur le lectorat et l'auditoire dans le but de soutenir l'intérêt, et donc les revenus publicitaires. D'où l'importance d'être bien préparé pour que l'échange soit court, simple et intéressant pour le média.

RÉUSSIR UNE ENTREVUE

Une fois l'opération de presse enclenchée, le porte-parole doit être prêt et disponible à répondre aux demandes journalistiques. Lors de la prise d'appel, il convient de noter les coordonnées du journaliste, et de lui demander des détails quant à l'angle de l'entrevue, les personnes qui seront interviewées sur la question



M. Yvon Soucy, 1^{er} vice-président de la FQM et préfet de la MRC de Kamouraska

et le moment souhaité pour l'entrevue. Attention, le journaliste n'est pas tenu de communiquer ses questions à l'avance! Qui plus est, tous les médias ne se ressemblent pas et chaque journaliste travaille selon ses propres habitudes.

Avant l'entrevue, il vaut mieux prendre un temps de recul pour replonger dans le dossier afin de se concentrer sur l'essentiel et extraire les messages clés. Cela dit, en cas de doute sur une réponse lors de l'entrevue, il est souhaitable de préciser que les vérifications seront faites plutôt que de s'avancer sur une fausse piste.

« Les journalistes ne sont pas dupes, ils le savent très bien lorsque quelqu'un ne dit pas la vérité. Il est préférable de donner l'information exacte, car ils la trouveront tôt ou tard », fait valoir M. Yvon Soucy, 1^{er} vice-président de la FQM et préfet de la MRC de Kamouraska. ■

Les questions à se poser avant d'entreprendre des relations de presse

- Quelle est la nouvelle?
- À qui s'adresse-t-on vraiment?
- Quels sont les messages clés à retenir? (maximum 5)
- Quel est le meilleur moment pour faire l'annonce?
- Quels médias faut-il cibler?

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE... SUR FACEBOOK!

En mai dernier, plusieurs médias rapportaient que le maire de Granby, M. Pascal Bonin, se retirait des médias sociaux après s'être essouffé, de son propre aveu, à force de répondre aux commentaires et aux questions des citoyens à toute heure du jour et de la nuit. Les élu(e)s municipaux devraient-ils investir tant d'énergie dans une page Facebook ou un compte Twitter? Ces nouveaux « médias » sont-ils adaptés à la réalité municipale?

D'entrée de jeu, il convient de distinguer deux choses : les pages ou comptes à l'image d'une municipalité et ceux dits professionnels, identifiés à un ou une élu(e). Si les premiers devraient être administrés par des employés municipaux, les seconds peuvent très bien être gérés par les élu(e)s eux-mêmes, étant donnée leur vocation politique.

On insiste sur Facebook, car encore aujourd'hui, il s'agit probablement du réseau social d'information qui rejoint le plus de gens dans les régions du Québec, toutes catégories d'âges confondues. Selon les chiffres rapportés par le Journal de Montréal en 2018, l'entreprise de Mark Zuckerberg possède près de 5,5 millions d'utilisateurs au Québec seulement!

EFFET RÉEL

« On constate que l'information se rend vraiment à destination. On rejoint beaucoup de gens de façon très rapide et les réactions surviennent immédiatement, souvent dans les minutes suivant une publication », confirme M^{me} Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière de Longue-Rive, dans la MRC de La Haute-Côte-Nord,

qui est d'accord sur l'importance de distinguer le rôle de l'élu(e) et celui de la municipalité sur les médias sociaux.

Comme plusieurs autres municipalités, Longue-Rive a mis sur pied une page Facebook il y a quelques années et en a tout de suite vu les bénéfices en matière d'instantanéité et de portée. Elle y a aussi constaté un phénomène pour le moins étonnant.

« Je remarque, entre autres depuis un an, que lorsque les citoyens ont des interrogations sur les services municipaux, ils se répondent souvent entre eux via la page de la municipalité », poursuit M^{me} Otis.

Même son de cloche du côté de la réponse aux commentaires négatifs. « On a reçu peu de commentaires négatifs depuis mon entrée en poste il y a un an, mais à mon grand étonnement, dans tous les cas, les citoyens eux-mêmes sont intervenus pour régler la situation! »

MIEUX VAUT PRÉVENIR

Bien que Longue-Rive n'ait pas encore eu à intervenir sur sa page Facebook pour rectifier le

tir face à un commentaire, M^{me} Otis envisage la mise sur pied d'une politique claire qui donnera les lignes directrices à suivre dans de tels cas.

À Saint-Henri, tout près de Lévis, le directeur général M. Jérôme Fortier a réglé la question l'an dernier en établissant une « nétiquette » très précise concernant les usages de la page Facebook municipale.

« Nous l'avons réalisée en prévention, dans le but d'avertir les gens qu'on ne souhaite pas qu'ils se défoulent sur les employés municipaux, par exemple, et qu'il s'agit bien d'une plateforme d'information », témoigne M. Fortier.

Il mentionne que les élu(e)s étaient plutôt frileux à l'idée de mettre une page municipale Facebook en ligne, par crainte d'avoir à gérer les commentaires. Ils se sont toutefois ravisés, voyant que la « nétiquette » semblait avoir un effet positif sur les échanges.

À Longue-Rive comme à Saint-Henri, on insiste pour que les élu(e)s utilisent les courriels municipaux officiels pour échanger avec les citoyens. Pas question de mélanger le politique et l'administratif sur Facebook ou toute autre plateforme. ■

CONSULTER ET COMMUNIQUER : UNE RECETTE GAGNANTE!

De l'implantation d'une mine en passant par le développement d'un secteur commercial ou même la rédaction d'une politique familiale, il est aujourd'hui impensable de faire aboutir des projets qui touchent les citoyens sans avoir de relations avec le milieu et sans acceptabilité sociale. Un processus qui bouscule les façons de faire traditionnelles et paraît lourd aux yeux de certains. Pourtant, des gestes aussi simples qu'informer, consulter et rétroagir avec sa population peuvent faire toute la différence.

Dès les premiers mois suivant son élection, la mairesse de Sainte-Luce, au Bas-Saint-Laurent, M^{me} Maïté Vézina-Blanchette, a pris connaissance du *Guide de rémunération à l'intention des élu(e)s* publié par la FQM et a constaté que son salaire et celui de ses conseillers étaient nettement inférieurs au salaire moyen des élu(e)s du Québec.

« C'était clair pour moi que nous avons besoin d'un rattrapage, et je savais que ce ne serait pas un dossier facile. Le salaire, l'argent, ce sont des sujets émotifs, tant pour les citoyens qu'au sein même du conseil », explique M^{me} Vézina-Blanchette.

Dès le début de l'année 2018, un comité a été formé et des séances de travail ont été tenues pour étudier la question sous tous ses angles. Le projet de règlement a été présenté aux citoyens en septembre de la même année. En amont de la séance, la mairesse a donné une entrevue à la radio dans laquelle elle a expliqué la nouvelle réglementation. La table était mise.

« Lors de cette séance, nous avons décidé de tenir une période de questions avant l'adoption du règlement pour laisser les citoyens

s'exprimer. Bien sûr, il y a eu un peu de grogne, mais dans l'ensemble, je considère que c'était un beau débat, très positif », exprime la mairesse.

Pour cette nouvelle élue de 33 ans, avocate de profession, la question salariale devait être réglée afin de valoriser le travail des élu(e)s et ultimement, d'attirer plus de jeunes en politique municipale. « Je me suis fait dire par quelques personnes qu'en allant en politique, je le savais que c'était du bénévolat. Attention! Moi, si mon bénévolat me prend 40 heures par semaine, empiète sur tous mes week-ends, me rend imputable d'un budget, du développement économique et social, de l'environnement et j'en passe, je considère normal de recevoir une juste rétribution pour être au service des citoyens. » Des arguments béton qui ont permis de rétablir une juste perception auprès des plus récalcitrants, assure-t-elle.

À VISIÈRE LEVÉE

Assumée, ouverte au dialogue et transparente dans toutes ses décisions, Maïté Vézina-Blanchette a aussi instauré la plateforme de consultation publique *Voilà* afin de sonder la majorité trop souvent silencieuse. « Quand on informe le plus simplement possible la

population en amont d'une décision qui aura un impact sur leur vie, aussi minime soit-il, on est sur la bonne voie, rappelle M^{me} Carole-Anne Tanguay, conseillère principale chez MU conseils, une firme spécialisée en relation avec le milieu et en acceptabilité sociale. Trois gestes simples à retenir : informer, consulter et rétroagir. »

Lorsque les élu(e)s présentent un projet embryonnaire à leurs concitoyens, ils peuvent dès lors prendre le pouls, gérer la grogne naissante, s'il y a lieu. « C'est beaucoup plus facile et plus sain d'intervenir à cette étape du processus que de ramasser les pots cassés d'un projet qui n'a pas l'aval de la population », précise M^{me} Tanguay.

Elle est catégorique : nul besoin de tenir à tout coup de grandes assemblées pour consulter. Les plateformes de sondages, les regroupements de citoyens, les réseaux sociaux, mêmes les assemblées de cuisine peuvent parfois faire toutes la différence dans l'acceptabilité d'un projet.

LE CITOYEN AU CŒUR DE LA RÉFLEXION

Cependant, avise-t-elle, tout projet qui entraîne un changement réglementaire, une nouvelle mesure budgétaire ou la modification de services aux citoyens, devrait automatiquement sonner l'alarme et commander la mise en place d'une stratégie de communication.

« C'est à ce moment qu'il est primordial de pousser plus loin la démocratie et de prendre le temps d'évaluer la situation en conseil municipal, de se poser la question sur l'impact que ces décisions auront sur les citoyens. En résumé, quand on va au-delà du processus normal, il faut entamer une réflexion plus soutenue et placer le citoyen au cœur de celle-ci », informe M^{me} Tanguay. ■

LA FORMATION : UN OUTIL DE GESTION

Le Web et les médias sociaux ont changé les règles du jeu ces dernières années, tant dans les médias que dans la vie quotidienne des citoyens. Dans ce contexte en complète transformation, les diverses formations offertes par la FQM deviennent indispensables pour les élu(e)s qui doivent s'adapter rapidement et acquérir les connaissances pour maîtriser les rudiments de la communication publique en dehors du conseil municipal.

« Être capable de transmettre la bonne information aux citoyens n'est pas simple. Il s'agit de quelques mots mal placés dans une phrase pour que l'information soit mal perçue ou même déformée », fait remarquer M. Sylvain Labrecque, maire de Lyster et préfet de la MRC de L'Érable.

En effet, à l'ère de l'instantanéité de la nouvelle, de l'actualité qui se propage rapidement sur les médias sociaux et des crises qui se relaient à la vitesse de l'éclair, les élu(e)s et les gestionnaires municipaux doivent mettre en place des moyens efficaces pour prévenir les dérapages

sur la place publique et, le cas échéant, avoir à faire face à une véritable crise.

D'où l'importance de recevoir les conseils d'experts en la matière et d'apprendre par la pratique, notamment grâce à des simulations réalistes, que ce soit via les formations en relations de presse et en gestion de crise, ou encore les ateliers pour apprendre à parler en public ou maîtriser l'art de l'entrevue que la FQM met à la disposition de ses membres.

CLARIFIER SA PENSÉE ET LES MESSAGES

« Avec la formation, j'ai appris à nuancer mes propos et à prendre le recul nécessaire pour ne



M. Sylvain Labrecque, maire de Lyster et préfet de la MRC de L'Érable

pas intervenir sur le coup de l'émotion ou créer une crise qui n'a pas lieu d'être », a souligné M. Georges Décarie, maire de Nominique.

« J'encourage les élu(e)s municipaux et les maires de ma MRC à développer un intérêt pour les formations qui se donnent à la FQM, car pour moi, cela fait toute la différence lorsque vient le temps d'analyser et d'intervenir publiquement dans certains dossiers », a spécifié M. Labrecque.

En plus d'aider à livrer un message clair, concis et efficace, la formation aura pour effet de développer et d'entretenir un lien de

IMPRESSION NUMÉRIQUE ET OFFSET

POUR TOUS VOS PROJETS!

Brochures, magazines,
catalogues, affiches,
dépliants, pochettes,
accroche-portes, etc.



Deschamps
IMPRESSION

QUÉBEC
418.667.3322
MONTRÉAL
514.353.2442

ventes@deschampsimp.com

confiance avec les citoyens et les journalistes, de mieux déceler les avenues à emprunter selon les différents médias, de maintenir ou de relever l'image de la municipalité et de faire reconnaître ses réalisations.

« La formation a été bénéfique pour moi. Les citoyens me disent dorénavant que mon débit d'élocution est moins rapide et que j'ai pris de l'assurance lors de mes prises de parole et de mes échanges avec les médias », a conclu M^{me} Chantal Lamarche, préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Consultez le catalogue de formation de la FQM à formation.fqm.ca.



M. Georges Décarie, maire de Nominique



M^{me} Chantal Lamarche, préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Témoignage de Georges Décarie, maire de Nominique

Il est selon moi essentiel de prendre le temps de s'asseoir pour se former. Ce temps que l'on s'accorde permet d'échanger avec nos confrères et consœurs sur nos bons coups comme nos moins bonnes expériences, et ce dans un contexte un peu plus informel.



fernández
relations publiques

Votre équipe en relations publiques spécialiste des affaires municipales

Formation pratique et réaliste pour porte-parole partout au Québec

Gestion de crise

Soutien à l'acceptabilité sociale et aux relations avec les citoyens autour des grands projets

Relations de presse dans toutes les régions

En appui à votre équipe



Annie Fernández



Anne-Marie-A. Savoie



Philippe Béliveau



Anne-Élisabeth Benjamin



Roxanne Fortier

418 704-1559 | info@fernandezcom.ca | fernandezcom.ca



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

15
ANS

DES **AVANTAGES UNIQUES** QUE SEULE
LA MMQ PEUT VOUS OFFRIR!

- > Le pouvoir d'influencer ses produits et ses services
- > Un accompagnement gratuit en gestion des risques
- > La prise en charge de tous vos sinistres recevables, même ceux sous la franchise
- > Une ristourne annuelle qui reconnaît votre performance et votre fidélité
- > La force d'un réseau de courtiers locaux

AU SERVICE DES
MUNICIPALITÉS
DEPUIS 15 ANS



CONTACTEZ-NOUS
1 866 662-0661

mutuellemmq.com



LA RADIO COMME ACTEUR CLÉ

La radio communautaire joue un rôle culturel, économique et social dans chacune des communautés où elle se trouve. M. Martin Bougie, directeur général de l'Association des radios communautaires du Québec (ARCQ), explique l'importance de ce média dans la vitalité régionale.

Média de proximité partout au Québec, la radio communautaire locale est avant tout, selon M. Bougie, un outil de communication sociale. « Le rôle du média est de contextualiser tout ce qui se passe dans l'actualité pour que les citoyens comprennent ce qui se passe à travers l'histoire et la culture locale », estime le directeur général de l'organisme qui représente 35 radios communautaires au Québec.

Pour les élu(e)s locaux, elle peut également devenir une partenaire importante pour diffuser de l'information et stimuler l'engagement citoyen. En effet, selon celui qui travaille à l'ARCQ depuis 2002, la présence d'un média local autonomise tous les acteurs de la communauté. « D'une part, cela responsabilise les élu(e)s qui sont suivis pour leurs bons et mauvais coups, en plus de leur donner la possibilité de s'expliquer. D'autre part, cela responsabilise les citoyens qui, étant informés, peuvent prendre part activement à la vie démocratique », ajoute-t-il.

Pour toutes ces raisons, le rôle de la radio communautaire est, pour lui, plus important que jamais dans un contexte où les médias de masse se concentrent dans les grands centres urbains. « Les médias privés tendent à se désengager de plus en plus de l'information locale. Ce n'est pas de mauvaise foi, c'est plutôt le modèle d'affaires qui est en cause : ce n'est pas rentable en région.

Les radios communautaires, quant à elles, sont des organismes à but non lucratif à propriété collective, donc c'est une garantie de service dans les endroits considérés peu profitables par la radio privée », ajoute M. Bougie.

Ce dernier souligne également leur apport à l'économie locale en raison de la visibilité qu'elles donnent aux entreprises et aux organismes de la région sur leurs ondes.

LES JOURS DE LA RADIO

Les Jours de la radio, congrès annuel de l'ARCQ, se sont déroulés du 8 au 10 novembre dernier à Québec, et pour la première fois, toutes les radios communautaires francophones du Canada se réunissaient au même endroit. La FQM y a participé par la contribution de M. Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC de Memphrémagog et président de la FQM, à la conférence traitant de la relation entre les pouvoirs municipaux et les médias locaux.

« On a l'impression que les médias locaux et les élu(e)s sont en opposition, alors que ce n'est pas le cas. Nous avons parlé davantage d'un travail collaboratif. D'une certaine façon, un média local peut grandement faciliter la vie des élu(e)s municipaux en diffusant leurs informations, ce qui permet aux citoyens de mieux comprendre les enjeux actuels », soutient M. Bougie.



M. Martin Bougie, directeur général de l'ARCQ

Présente à l'événement, l'équipe de la radio de Charlevoix CIHO abonde dans le même sens en prenant pour exemple sa région de diffusion. « On est là pour couvrir ce qu'on pense être d'intérêt pour la population de Charlevoix. Comme radio régionale, on est un acteur essentiel aux débats. On tend à être équitable pour donner la parole à tout le monde, pour ainsi avoir une discussion plus éclairée », ajoute M. Dave Kidd, coordonnateur de l'information. Pour ce dernier, le respect et la confiance entre les intervenants et la radio régionale constituent la pierre angulaire de leur rôle dans le milieu.

LES DÉFIS RESTENT À VENIR

Cette année, le congrès de l'ARCQ a été l'occasion de réfléchir sur la radio communautaire et son avenir, car ce média est lui aussi confronté à l'environnement médiatique changeant.

« Les jeunes générations vivent dans un environnement différent. Au Canada, 50 % des 34 ans et moins n'ont pas de récepteurs FM à la maison, donc le contenu se consulte via les téléphones intelligents. De plus, il y a l'ajout des tableaux de bord dans les voitures, ce qui fragilise la chasse gardée des radios », conclut M. Bougie. Donc, pour lui, le plus grand défi sera de continuer à jouer un rôle de producteur de contenu local sur différentes plateformes. ■

APPRIVOISER LA CROISSANCE À VITESSE GRAND V

La MRC de Vaudreuil-Soulanges en est une de contrastes, c'est le moins que l'on puisse dire! À la fois agricole et urbaine, elle profite d'une croissance exceptionnelle, notamment parce qu'elle est située près de Montréal et en plein cœur du corridor de commerce Ontario-Québec. QUORUM propose un survol de cette MRC étonnante qui rayonne, tant au Québec qu'à l'international.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges fait partie des régions les plus prospères du Québec. Si 73 % de son territoire est en zone agricole, 11 des 23 municipalités de la MRC se trouvent sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Traversée par un réseau autoroutier majeur, soit les autoroutes 20, 30 et 40, ainsi que par les voies ferroviaires du Canadien National et du Canadien Pacifique, son emplacement stratégique dans le corridor de commerce Ontario-Québec en fait un endroit idéal pour l'implantation de nombreuses entreprises.

Pas étonnant que la MRC compte quatorze parcs industriels. « C'est beau chez nous, on est bien chez nous, il y a une croissance économique et un boom démographique incroyables, reconnaît avec fierté M. Patrick Bousez, maire de Rivière-Beaudette et préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. La MRC, dit-il, c'est 160 000 résidents répartis dans 23 municipalités, de 102 à près de 40 000 habitants. Le territoire est disparate, mais on travaille depuis des années à rassembler Vaudreuil-Soulanges. »

UNE IMAGE FORTE

La vitalité ambiante, les efforts de concertation et les projets multiples ont contribué à la synergie locale, mais une démarche est venue cristalliser le sentiment d'appartenance. Initié par le CLD de l'époque, ce cheminement participatif a rejoint quelque 300 participants, les citoyens ont été sondés et des firmes créatives ont mis la main à la pâte pour penser la nouvelle image *Fièremment Vaudreuil-Soulanges*. Aujourd'hui, si le secteur touristique s'en



M. Patrick Bousez, maire de Rivière-Beaudette et préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, parle avec fierté de sa région en pleine croissance.

sert abondamment, la MRC, plusieurs des 23 municipalités et de nombreuses entreprises locales l'utilisent également de plus en plus.

« Cet élan a été tellement fort que la MRC et Développement Vaudreuil-Soulanges ont décidé d'adapter leurs logos à cette nouvelle image », explique M. Simon Richard, responsable des relations avec le milieu à la MRC. « L'image est venue renforcer cette appartenance, parce qu'on est fier d'être une région dynamique qui se développe à vitesse grand V et de belle façon », renchérit M. Bousez.

TOURISME EN CROISSANCE

L'offre touristique s'est aussi articulée autour de cette fierté régionale. L'offre en hébergement s'est ainsi bonifiée ces dernières années pour faire en sorte que les visiteurs soient plus que de passage dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. La présence de la rivière des Outaouais, du lac Saint-François et du réseau de pistes cyclables sont au nombre des attraits qui ont la cote auprès des touristes.

Un défi demeure néanmoins dans un contexte de pleine croissance, celui de retenir et loger les travailleurs sur le territoire. La MRC s'affaire à trouver des solutions. Par exemple, de concert avec l'entreprise Fleury Michon, un fleuron des mets préparés, la MRC travaille sur un projet de logements abordables pour favoriser cette rétention. ■



Terre de contrastes, la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte 73 % de son territoire en zone agricole, 14 parcs industriels et 11 municipalités faisant partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Crédit : Pierre Lahoud

Un mandat de cartographie

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a vécu les inondations de 2017. Elle a été mandatée, dans le contexte d'un projet-pilote mené de concert avec la Communauté métropolitaine de Montréal, le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour cartographier les zones inondables du secteur. Avec l'aide de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), la MRC contribue à répertorier les zones à risque, de Pointe-Fortune jusqu'à l'île de Montréal.

VOS ALLIÉS PERFORMANTS



Notre équipe en affaires municipales

Daniel Bouchard, Valérie Belle-Isle, Charlotte Fortin,
Pier-Olivier Fradette et Chloé Fauchon

lavery
Avocats

PARTAGER SES FORCES À L'ÉTRANGER

Consciente que l'expertise est une question de partage, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a décidé de s'investir bien au-delà des frontières de son territoire. C'est ainsi qu'elle a tissé un lien privilégié avec le Burkina Faso et d'autres pays d'Afrique.

En mars 2018, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a scellé ses partenariats avec la délégation burkinabée, alors présente sur le territoire québécois, lors d'une cérémonie officielle. Cette entente s'inscrit dans le cadre du programme Partenariats municipaux pour l'innovation et le développement économique local (PMI-DEL) piloté par la Fédération canadienne des municipalités (FCM). (Voir encadré en page suivante.)

L'ensemble de ses missions se fait conjointement avec la Ville de Rigaud, située dans la MRC, elle-même jumelée à la région de Sikasso, au Mali.

CRÉER UN RÉSEAU RÉGIONAL

Il s'agit d'abord et avant tout d'un partenariat de renforcement des compétences. Dans un premier temps, la MRC a reçu le diagnostic économique des communes de Banfora et Bobo-Dioulasso, cette dernière étant le moteur économique du Burkina Faso. Cela a permis de mieux connaître les défis auxquels sont confrontées ces municipalités pour savoir exactement sur quels plans il convenait d'agir.

Deux à trois missions sont prévues chaque année pour la période déterminée, en Afrique et au Canada, et plusieurs ont d'ores et déjà été réalisées. « Le projet, pour ces deux communes, c'est vraiment la mise en place d'un pôle de croissance entre elles, afin de créer un réseau plus régional, explique M^{me} Julie Cassab, responsable des relations publiques à la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Avant, les municipalités de Bobo-Dioulasso et de Banfora travaillaient en silo, elles ne se parlaient pas. En tant que MRC, la concertation et la mobilisation des acteurs du milieu, c'est notre grande force. »



M. Patrick Bousez (en bas à droite) s'est rendu en Afrique pour rencontrer les membres de la délégation burkinabée engagée dans le programme.

Ainsi, dans la première moitié de l'entente, des rencontres d'échanges ont eu lieu entre les partenaires pour identifier les actions et les formations nécessaires pour solidifier les compétences des acteurs en développement économique concernés par la réalisation du plan stratégique.

L'équipe qui entoure ce projet à la MRC est heureuse de constater que les efforts portent leurs fruits. Les relations entre les deux communes se sont déjà développées. Elles sont beaucoup plus solides.

« J'ai adoré cette expérience. Les gens là-bas se sont montrés enthousiastes et ils nous ont accueillis à bras ouverts. La réceptivité qu'ils ont par rapport à ce qu'on leur apporte est grandiose. On a tissé des liens d'amitié en plus des liens d'affaires. » — M. Patrick Bousez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et maire de Rivière-Beaudette

« Tout cela s'inscrit dans un corridor plus large qui relie Sikasso au Mali, Morocco en Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso », ajoute M^{me} Cassab.

Plusieurs MRC sont elles aussi jumelées à des municipalités locales africaines, dans le cadre de ce programme. Et tout le monde travaille en étroite collaboration avec Affaires mondiales Canada, ici au Québec, afin d'assurer la cohérence des actions et une belle force de frappe sur le terrain.

MAILLAGE

La prochaine mission va consister à mettre en contact des gens d'affaires du Québec et du Burkina Faso afin d'examiner les possibles alliances. En effet, à compter de mars, des représentants des communes de Bobo-Dioulasso et Banfora vont visiter la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour s'imprégner de l'expérience en développement économique local.

« Notre MRC est un territoire prospère, donc beaucoup d'entreprises se montrent intéressées », se réjouit M. Patrick Bousez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et maire de Rivière-Beaudette.

À compter de l'été 2018, l'objectif sera de renforcer les services de développement économique qui auront été mis en place en Afrique, afin d'en garantir la continuité.

Vers la fin de l'entente, au début 2020, les acquis et les bonnes pratiques instaurées par le PMI-DEL seront capitalisés dans différents domaines, comme le développement régional, l'agriculture urbaine et périurbaine, mais aussi l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Un plan de pérennisation est également prévu.

UNE EXPÉRIENCE HUMAINE REMARQUABLE

M. Bousez a eu la chance de se rendre en Afrique, et d'y rencontrer des partenaires. Il en garde un excellent souvenir.

« J'ai adoré cette expérience. Les gens là-bas se sont montrés enthousiastes et ils nous ont accueillis à bras ouverts, dit-il. La réceptivité qu'ils ont par rapport à ce qu'on leur apporte est grandiose. On a tissé des liens d'amitié en plus des liens d'affaires. »

L'apport est réciproque. Avec 60 communautés d'appartenance et 60 langues différentes, dont une langue commune, le français, le Burkina Faso a une approche originale quand il s'agit de gérer les différences et les relations humaines. Tout le monde apprend et ressort grandi des échanges qui ont lieu.

« Ils font beaucoup avec beaucoup moins de choses que nous, observe M^{me} Cassab. Quand on fait partie d'une mission comme celle-là, ça nous oblige à nous adapter et à mettre en application nos compétences dans un contexte déstabilisant. » ■

D'une durée de cinq ans (2015-2020), le PMI-DEL vise à appuyer le développement économique durable et équitable dans certains pays en développement en Afrique, en Asie et dans les Amériques. Son objectif précis consiste à appuyer les gouvernements locaux et les associations de gouvernements locaux pour les aider à fournir des services plus efficaces favorisant le développement économique local durable et équitable, en particulier au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire.

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE



Mme Mariane Maltais-Guilbault
Agente de développement industriel, RECYC-QUÉBEC

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LES COÛTS DE GMR

C'est bien connu, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. C'est aussi celui qui coûte le moins cher à gérer. C'est d'autant plus vrai pour les déchets alimentaires. Bien que plus du tiers des municipalités aient instauré la collecte des matières organiques, la réduction du gaspillage alimentaire s'avère une approche complémentaire qui pourrait bien être rentable pour les municipalités et les citoyens.

ÉVITER LES RÉSIDUS ÉVITABLES

On entend souvent : « On récupère déjà les matières organiques, pourquoi s'intéresser au gaspillage alimentaire en plus? ». En fait, le bac brun demeure une solution idéale pour les résidus inévitables comme les coquilles d'œufs et pelures d'ananas (37 % des résidus alimentaires), mais pour les résidus évitables (comme le reste de spaghetti ou les fraises oubliées dans le frigo), le mieux c'est d'agir en amont. C'est ce que propose la campagne **J'aime manger, pas gaspiller**, une campagne éprouvée provenant du Royaume-Uni sous la bannière *Love Food Hate Waste*, qui a démontré le retour sur investissement de la sensibilisation au gaspillage alimentaire.

ÉTUDE DE CAS : UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT DE 700 %

La campagne *Love Food Hate Waste* a été déployée auprès des citoyens du Royaume-Uni dès 2007 par le *Waste and Resources Action Programme* (WRAP). La campagne est simple et s'articule autour de trucs et d'outils pour aider les consommateurs à mieux planifier, mieux conserver et mieux utiliser les aliments qu'ils achètent, en s'appuyant surtout sur l'argument économique pour encourager les changements de comportement. Et c'est payant pour les municipalités.

C'est ce qu'a permis de démontrer une étude de cas dans six arrondissements londoniens qui ont implanté des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire en 2012-2013. Ces mesures, basées sur la campagne *Love Food Hate Waste*, incluaient diverses formes de communication et de sensibilisation auprès des résidents. Après seulement six mois, on a observé une réduction de 14 % de la quantité de résidus alimentaires évitables par rapport aux quantités générées avant la campagne. Cette réduction s'est traduite par une économie de coûts directs d'élimination des matières résiduelles de 1,3 million de livres sterling (£) pour les organismes municipaux alors que le coût annuel de mise en œuvre de ces mesures a été de 168 500 £. Cela correspond à une économie de près de 8 £ pour chaque 1 £ investie ou à un retour sur investissement de 700 %! Pour les citoyens, cela s'est traduit par 84 £ d'économie pour chaque 1 £ investie par leur municipalité dans les mesures de sensibilisation.

DES OUTILS OFFERTS GRATUITEMENT AUX MUNICIPALITÉS

Au Canada, la campagne *Love Food Hate Waste* a été reprise par le Conseil national zéro déchet. RECYC-QUÉBEC est le partenaire principal à l'échelle pancanadienne pour la version francophone de la campagne, nommée **J'aime manger, pas gaspiller**. Grâce à ce partenariat, RECYC-QUÉBEC a accès à une gamme d'outils de communication et de visuels attrayants, notamment pour la diffusion sur les réseaux sociaux.

Ces outils sont d'ailleurs gracieusement mis à la disposition des municipalités qui souhaitent sensibiliser leurs citoyens au gaspillage alimentaire. Les outils de la campagne sont disponibles de façon « clé en main » afin de permettre facilement une large diffusion des messages de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

J'AIME MANGER, PAS GASPILLER AU QUÉBEC

Le contexte est bien sûr différent au Québec, avec nos coûts d'élimination plus faibles et notre

population moins dense qu'en Europe. Toutefois, bien qu'une étude de cas aussi exhaustive n'ait pas été réalisée au Québec, on peut présumer que les résultats d'activités soutenues de sensibilisation basées sur la campagne **J'aime manger, pas gaspiller**, comme ce qui a été fait à Londres, auraient des retombées similaires. Considérant qu'au Canada, un ménage moyen gaspille 140 kg d'aliments par année, une réduction de 14 % pourrait rapidement se traduire par des économies significatives pour les citoyens et les municipalités.

Par ailleurs, les municipalités de petite et moyenne tailles, qui ont habituellement un rapport de proximité plus étroit avec leurs citoyens, pourraient obtenir des résultats importants. En effet, la réduction de la quantité de résidus alimentaires évitables atteignait 43 % chez les personnes bien sensibilisées déclarant avoir modifié leurs habitudes suite à la campagne londonienne. Ce rapport de proximité pourrait favoriser un fort taux d'adhésion à la campagne et générer des retombées supérieures à la moyenne de 14 % qui avait été observée.

DES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS

Au-delà des bénéfices économiques pour les municipalités et les citoyens, la réduction du gaspillage alimentaire génère des bénéfices environnementaux majeurs. En effet, le gaspillage alimentaire est responsable de 8 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle mondiale, soit environ 3,3 milliards de tonnes de CO₂ équivalent. Si le gaspillage alimentaire était un pays, il se classerait 3^e au monde pour ses émissions de GES, après la Chine et les États-Unis.

La réduction du gaspillage alimentaire permet aussi d'éviter l'utilisation inutile de nombreuses ressources. À titre d'exemple, le volume total d'eau utilisé chaque année pour produire de la nourriture qui sera finalement gaspillée (250 km³) équivaut à neuf fois le débit annuel de la rivière Manicouagan. De plus, 28 % des superficies agricoles du monde servent annuellement à produire de la nourriture perdue ou gaspillée, soit 1,4 milliard d'hectares de terres, l'équivalent de la superficie totale du Canada et de l'Inde, réunis.

CONCLUSION

La réduction du gaspillage alimentaire, c'est-à-dire de la part évitable des résidus organiques, est une avenue à privilégier pour diminuer les coûts de gestion des matières résiduelles et réduire les impacts environnementaux qui ont été nécessaires pour produire, transformer, distribuer et transporter des aliments qui ne seront finalement pas mangés. Elle doit s'inscrire en amont du recyclage par compostage ou biométhanisation. En vous appuyant sur la campagne **J'aime manger, pas gaspiller**, vous aiderez vos citoyens à économiser sur leur facture d'épicerie, réduirez vos frais de gestion de matières résiduelles, et ce, tout en générant d'importants bénéfices environnementaux. N'hésitez pas à utiliser nos outils, c'est gratuit. Visitez le recyc-quebec.gouv.qc.ca. ■

Sources :

Champions 12.3, The Business Case for Reducing Food Loss and Waste; WRAP, The Impact of Love Food Hate Waste; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Pertes et gaspillages alimentaires : Quelques chiffres clés

**UNE ÉQUIPE
EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À
VOS BESOINS!**

**MUNICIPAL
ENVIRONNEMENT
EXPROPRIATION**



M^{rs} André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean,
Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Gabriel Chassé,
Myriam Asselin, Marc-André Beaudoin, Vincent Paré et Michelle Audet-Turmel.



TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
S.E.N.C.R.L.
AVOCATS

200-1195, av. Lavigerie
Québec QC G1V 4N3
www.tremblaybois.ca
418 658-9966



M. Dominic Lachance, directeur Ingénierie et Infrastructures
Fédération québécoise des municipalités

LA FQM INNOVE AVEC UN NOUVEAU SERVICE D'INGÉNIERIE

Depuis le début de 2019, les membres de la FQM ont accès à un tout nouveau service avec la création de la direction de l'ingénierie et des infrastructures. À l'écoute de ses membres, la FQM a développé ce service pour répondre à la volonté du milieu municipal d'adopter de meilleures pratiques en matière d'adjudication de contrats.

Les municipalités ont des obligations et des responsabilités importantes qui découlent des dispositions législatives et réglementaires visant à encadrer l'attribution des contrats, à assurer la transparence des processus et à garantir une reddition de comptes auprès des citoyens.

Que ce soit pour conclure des ententes de construction, d'approvisionnement ou de services avec des fournisseurs, la négociation d'un contrat est un exercice stratégique qui nécessite une gestion saine et rigoureuse.

La nouvelle direction de l'ingénierie et des infrastructures de la FQM a justement été mise en place pour accompagner les municipalités dans ces tâches parfois complexes. Elle offre du soutien à la gestion contractuelle par le biais de ressources techniques neutres et indépendantes qui pourront guider les élu(e)s et les représentants municipaux tout au long du processus. Cet accompagnement personnalisé permettra aux municipalités d'accroître leur autonomie et leurs compétences.

DES SERVICES COMPLETS

En plus de l'accompagnement dans la gestion contractuelle qui constituera l'essence de sa

mission, la nouvelle direction de l'ingénierie et des infrastructures offrira une variété de services complémentaires tels que le soutien dans l'élaboration de documents d'appels d'offres et dans l'analyse de soumission, l'assistance à la mise en place d'un comité de sélection et à son fonctionnement et les conseils techniques et légaux.

La constitution des comités de sélection sera traitée avec la plus haute importance. La direction embauchera au sein de son équipe des professionnels afin qu'ils puissent siéger à des comités de sélection. Des appels régionaux au sein des municipalités membres seront lancés afin de savoir si des directeurs généraux, directeurs aux travaux publics, ingénieurs ou autres professionnels désirent être sur une liste de personnes-ressources pour leur région respective. Afin que les municipalités puissent constituer des comités de sélection solides, compétents et rigoureux, une banque de personnes-ressources sera mise à leur disposition.

La direction offrira aussi un service de contre-expertise en proposant aux municipalités une revue des études, des estimations, des rapports,

des plans et devis, des soumissions, des produits et d'autres documents techniques afin qu'elles obtiennent un avis indépendant et neutre. Elle offrira également un soutien technique pour des questions reliées aux approvisionnements, services, travaux de construction, gestion des actifs, changements climatiques, gestion contractuelle et opérations.

L'équipe de l'ingénierie et des infrastructures pourra préparer les documents d'appel d'offres pour obtenir les services d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs, de géotechniciens, d'hydrogéologues et de laboratoires, et représenter les municipalités et MRC dans le cadre de ces projets, en étant le point de contact entre les professionnels et les entités municipales.

Elle pourra réaliser des études préliminaires et émettre des avis techniques, procéder à l'inspection d'infrastructures afin de déterminer leur état dans le cadre d'une gestion efficace des actifs et ainsi appuyer les municipalités dans la définition de leurs besoins en matière d'infrastructures. Enfin, elle fournira de la formation et du mentorat afin de favoriser le développement des ressources. ■

Le directeur Ingénierie et Infrastructures

La mise en place de la direction de l'ingénierie et des infrastructures a été confiée à M. Dominic Lachance, ingénieur diplômé en génie civil de l'Université Laval et détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Après un début de carrière au sein d'une firme privée, il a occupé le poste de directeur du service de génie municipal à la MRC de Beauce-Sartigan, où il a mis en place le service de génie. Avant de faire son entrée à la FQM en janvier dernier, il travaillait à l'Agence Parcs Canada où il a piloté le développement du service de réalisation de projets pour le Québec.

Son expertise sera un atout indubitable afin de façonner une direction qui répondra parfaitement aux besoins des membres. Au fil des mois, des ressources additionnelles se joindront à lui pour former une équipe dynamique, à l'image des autres services offerts par la FQM.

EN UN CLIN D'ŒIL Les services offerts

- Gestion contractuelle
- Comité de sélection
- Contre-expertise
- Soutien technique
- Préparation d'appel d'offres pour des services professionnels
- Gestion de projets
- Identification de l'état et des besoins en matière d'infrastructures
- Études préliminaires et avis techniques
- Formation
- Mentorat

À l'écoute des besoins de ses membres

En offrant aux municipalités locales et régionales un accompagnement professionnel et technique en gestion contractuelle, principalement en matière d'ingénierie et de construction, la FQM contribue à ce que les municipalités puissent développer leurs compétences, accroître leur autonomie et exercer pleinement leurs responsabilités de gouvernements de proximité.

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE
ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**



MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MORENCYAVOCATS.COM  
418.651.9900 (QUÉBEC)
514.845.3533 (MONTRÉAL)



M^{me} Dominique Delisle, avocate
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

UNE PROCÉDURE, DEUX LITIGES : L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE RELATIVE À L'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

Au cours des deux dernières années, le Comité du Fonds de défense a accueilli deux demandes d'aide présentées par la Municipalité d'Irlande dans le cadre de litiges concernant l'application de la Procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole. Le présent texte fait un suivi des deux dossiers opposant la Municipalité au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La première demande d'aide vise une contestation de la décision du Bureau de révision des sanctions administratives pécuniaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après : le « MDDELCC »)¹ confirmant la sanction administrative pécuniaire imposée à la Municipalité d'Irlande (ci-après : la « Municipalité ») pour avoir réalisé des travaux sans certificat d'autorisation dans une rivière située en milieu agricole. Une question de droit intéressante est soulevée dans cette contestation : est-ce qu'une municipalité est tenue d'obtenir au préalable un certificat d'autorisation du MDDELCC pour effectuer des travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole sur son territoire?

Les faits reprochés à la Municipalité sont les suivants. En 2012, la *Procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole* (ci-après : la « Procédure ») est adoptée pour soustraire les municipalités régionales de comté à l'obligation d'obtenir au préalable un certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, ch. Q-2) (ci-après : la « LQE ») pour la réalisation de travaux d'entretien

de cours d'eau en milieu agricole. Cette procédure permet d'entreprendre ces travaux d'entretien en envoyant au MDDELCC un avis de trente (30) jours avant le début des travaux. La Procédure remplace la *Fiche technique n°19*.

Suivant cette modification, en 2012 et en 2013, la MRC des Appalaches envoie des avis préalables à la réalisation des travaux d'entretien pour retirer les sédiments de la rivière, au MDDELCC. Ce à quoi le ministère répond que les travaux envisagés ne correspondent pas à la notion d'entretien de cours d'eau qui est prévue dans la Procédure du fait qu'ils ne visent pas le rétablissement du drainage agricole et devaient, par conséquent, être autorisés par un certificat d'autorisation du MDDELCC.

Suivant les réponses négatives de 2012 et de 2013 et étant en désaccord avec l'interprétation de la notion d'entretien de cours d'eau du MDDELCC, la Municipalité entreprend tout de même en 2015 lesdits travaux pour retirer les sédiments de la rivière sans envoyer de préavis au MDDELCC et sans obtenir de certificat d'autorisation requis par le MDDELCC.

La Municipalité soutient que, puisque la Procédure soustrait les travaux d'entretien qu'elle a entrepris à l'obligation de détenir un certificat d'autorisation, elle était justifiée de les faire. Le MDDELCC est plutôt d'avis que la Procédure ne trouve pas application en l'espèce puisque la Municipalité n'a pas donné l'avis préalable qui y est prévu au moins trente (30) jours avant le début des travaux.

Dans son analyse, le Tribunal administratif du Québec (ci-après : le « TAQ ») estime que la Procédure doit être appliquée de manière à ne pas contrecarrer l'objectif de l'article 22 de la LQE, soit de protéger la qualité de l'environnement en prévoyant l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation pour les travaux pouvant produire un impact sur l'environnement. Il ne s'agit que d'un allègement administratif.

Le Tribunal réitère les objectifs premiers de la Procédure, soit de préciser les exigences environnementales applicables à l'entretien

des cours d'eau en milieu agricole afin de préserver la qualité de l'eau, des composantes écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité incluant les habitats fauniques, et particulièrement celui du poisson et d'assurer la durabilité des travaux.

Il rajoute que, pour pouvoir atteindre ces objectifs, la Procédure établit des formalités administratives, dont la demande de l'avis préalable, qui permettent au MDDELCC de s'assurer que les travaux proposés se qualifient en vertu de la Procédure et qu'ils en respectent les termes.

Le Tribunal conclut que l'avis préalable est nécessaire à l'application de la Procédure et que cela transparait dans l'introduction de la Procédure. Celle-ci réfère précisément à l'accord intervenu à ce sujet entre le ministère et le milieu municipal, lequel indique que, pour les travaux d'entretien, le certificat d'autorisation est remplacé par le dépôt auprès du MDDELCC d'un avis préalable par la municipalité.

Il ajoute qu'il a toujours été convenu que l'avis préalable remplace l'autorisation prévue à l'article 22 de la LQE. Ainsi, une municipalité ne peut s'exclure du régime législatif prévu à l'article 22 de la LQE sans déposer un avis préalable.

Ultimement, le Tribunal partage la même opinion que le MDDELCC étant donné qu'il est d'opinion que l'avis préalable est un prérequis pour bénéficier du régime d'exception établi par la Procédure. Or, dans les faits soumis à l'instance, il est démontré que, pour les travaux de 2015, la Municipalité n'a pas déposé d'avis préalablement aux travaux d'enlèvement de sédiments et ne peut donc pas se prévaloir de la Procédure. La Municipalité devait, pour faire les travaux, obtenir le certificat d'autorisation de l'article 22 de la LQE.

Le TAQ entérine donc la décision du Bureau de révision des sanctions administratives pécuniaires confirmant l'imposition de la sanction administrative pécuniaire par le MDDELCC.

En 2018, une deuxième demande d'aide est formulée par la Municipalité auprès du Fonds de défense concernant une autre démarche judiciaire

devant le TAQ contre le MDDELCC. Celle-ci concerne cette fois la décision du ministère de déclarer non-applicable la Procédure à ses travaux pour enlever l'accumulation de sédiments dans une rivière située sur son territoire.

À la suite de l'envoi d'un avis préalable par la MRC des Appalaches, en 2016, pour des travaux similaires à ceux entrepris en 2015, le MDDELCC décide que les travaux proposés ne correspondent pas à la notion d'entretien de cours d'eau, telle que présentée dans la Procédure, et qu'ils nécessitent l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. La Municipalité conteste cette position et demande au TAQ de trancher sur la question d'interprétation de la notion d'entretien de cours d'eau. Concernant ce litige, aucune décision finale n'a encore été rendue dans ce dossier. Il sera donc intéressant de le suivre avec attention au courant des prochains mois. ■

¹ Maintenant le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

UNE CLAUSE MUNICIPALE apporte des RETOMBÉES LOCALES

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS

L'ANCAI est fière de parrainer **SAMUEL GIRARD, MÉDAILLÉ D'OR OLYMPIQUE** en patinage de vitesse sur courte piste, fils d'un camionneur artisan de l'ANCAI

Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web www.ancai.com 418-623-7923

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



M. Sébastien Rainville
 Directeur, Service de la gestion des risques
 La Mutuelle des municipalités du Québec

VOTRE MUNICIPALITÉ À L'ABRI DES CYBERPIRATES? EN ÊTES-VOUS SÛRS?

La question n'est plus de savoir si vos systèmes seront piratés, mais plutôt à quelle fréquence et quels seront les impacts! Dorénavant, l'omniprésence des technologies combinée à la facilité de mener des attaques informatiques ainsi qu'au manque d'éducation sur cet enjeu expose toute la société aux cyberrisques. Dans ce contexte digne du *Far West*, toute municipalité devrait minimalement se munir d'un système de protection solide, inculquer des notions de prévention à son personnel et se doter d'un plan d'action en cas d'attaque.

UN RISQUE BIEN RÉEL

Dans notre monde hyper connecté, les incidents relatifs à la cybersécurité font de plus en plus souvent les manchettes. Et les municipalités n'y échappent pas : les pirates ont compris que les grandes organisations ont mieux développé leurs capacités défensives. Ils ciblent désormais des proies plus faciles, quitte à demander un plus grand nombre de rançons moins élevées. Ainsi, à mesure qu'une municipalité devient plus « intelligente », que ce soit en informatisant ses processus, en incorporant des technologies dans ses véhicules, en accumulant des données sur ses citoyens ou en leur offrant plus de services connectés, elle augmente du même coup son risque de subir des cyberattaques.

Par exemple, en 2018, les médias ont rapporté qu'une municipalité québécoise a été victime d'une attaque lors de laquelle les pirates exigeaient une somme considérable pour la récupération des données. Pour recommencer à opérer, la municipalité a dû déboursier un montant avoisinant les 100 000 \$. Cette même année, une commission scolaire a vu ses systèmes informatiques paralysés durant plus de deux mois, subissant une perte de plus de 110 000 \$.

Pour bien mesurer le risque, il ne faut pas seulement tenir compte de l'impact financier d'une demande de rançon ou d'une poursuite par des tiers dont les données auraient été atteintes. Il faut aussi avoir à l'esprit les impacts d'une interruption prolongée de vos activités, ainsi que l'atteinte à la réputation de votre municipalité.

Au Canada, 20 % des entreprises ont déclaré en 2017 avoir été touchées par un incident de cybersécurité qui a eu des répercussions sur leurs activités¹. Cette donnée est probablement sous-représentative de la réalité. Signe de l'ampleur du phénomène, le cyberrisque se trouve maintenant en 1^{re} position des menaces selon 12 000 dirigeants d'entreprise sondés dans une étude parue en 2018²!

En 2018, le cyberrisque occupait le 1^{er} rang des menaces les plus préoccupantes selon les dirigeants d'entreprise.

LES TYPES D'ATTAQUES ET LES CONSÉQUENCES

Le nombre grandissant d'utilisateurs, les masses de données accumulées et la connectivité croissante des systèmes augmentent sans cesse la « surface d'exposition » aux cyberattaques. Il existe conséquemment de nombreuses façons de pirater un système informatique. D'abord, plusieurs types de logiciels malveillants, de vers informatiques et autres virus peuvent contaminer votre système. Autre menace répandue :

l'hameçonnage. On la reconnaît lorsqu'on reçoit un courriel qui ressemble à s'y méprendre à celui d'une organisation connue, comme une institution bancaire ou un fournisseur. Dans la plupart des cas, c'est l'erreur humaine qui est la cause d'une intrusion : on clique un peu trop vite sur une boîte de dialogue, sur un hyperlien ou sur une pièce jointe et le tour est joué!

Fait nouveau, si auparavant les attaques ressemblaient à du vandalisme, les pirates actuels cherchent à en tirer profit, notamment au moyen du vol de données ou d'un *rançongiciel*. Après s'être installé dans vos serveurs, parfois des mois auparavant, un *rançongiciel* peut paralyser soudainement vos systèmes, crypter toutes vos données et vous exiger une rançon payable... en monnaie virtuelle SVP!

QUELQUES ÉTAPES POUR SE PROTÉGER

Tout d'abord, votre municipalité doit maintenir un parc informatique à jour et le protéger minimalement à l'aide d'un antivirus et d'un pare-feu (*firewall*). De plus, il est important d'effectuer des sauvegardes régulières. De cette

façon, si un pirate vous privait de l'accès à vos données, vous pourriez les récupérer dans une version antérieure et refuser de vous soumettre aux demandes du malfaiteur. Vous devriez aussi exiger de vos employés qu'ils utilisent des mots de passe d'au moins 8 caractères et qu'ils les changent régulièrement. Par ailleurs, vous devriez faire compartimenter les données dans vos systèmes en donnant des accès partiels et limités selon les besoins de chaque employé. Enfin, le cryptage des données sensibles est aussi une bonne façon de les protéger.

Vous devriez former un comité d'employés appuyé d'un expert pour analyser les cyberrisques de votre municipalité. Ce comité veillera à approfondir ses connaissances sur les types de cyberattaques, il évaluera les vulnérabilités et il déterminera les actions à prendre pour réduire les risques d'attaques et leurs conséquences. Autre mesure préventive, en souscrivant une assurance contre les cyberrisques, votre municipalité réduira l'impact financier d'une cyberattaque et se garantira

l'accès à des moyens d'urgence pour limiter les dégâts et rétablir rapidement la situation.

Finalement, l'une des clés pour prévenir les cyberattaques réside dans le comportement du personnel. En sensibilisant et en formant en continu vos employés sur la cybersécurité, vous pourrez réduire les risques qu'ils infectent vos systèmes par mégarde.

À RETENIR

Les cyberattaques ne représentent plus un risque émergent, mais bien un risque actuel dont les dommages potentiels sont critiques pour la continuité des activités et la réputation des municipalités. Il est grand temps de s'y préparer adéquatement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les moyens à déployer pour prévenir les cyberrisques, nous vous invitons à communiquer avec notre Service de la gestion des risques.

¹ Enquête canadienne sur la cybersécurité et le cybercrime, Statistiques Canada, 2018

² Global Competitiveness Report - 2018, Forum économique mondial (avec Zurich Insurance Group et Marsh & McLennan Companies), cité dans le Journal de l'assurance, 13 novembre 2018



Notre équipe s'agrandit !

Nous sommes très heureux de compter dans nos rangs **M^e Martine Musau**, admise au Barreau en 2010 et jusqu'à récemment greffière et directrice des affaires juridiques de la Ville de Kirkland. Nommée **Leader de demain** lors du 19^e gala des Leaders du Jeune Barreau de Montréal tenu en novembre 2018, elle appuiera particulièrement notre équipe à Joliette. **Nous assurons ainsi la continuité dans l'excellence.**

Notre équipe de droit du travail accueille **M^e Joannie Marchand** au terme de son stage. M^e Marchand s'est particulièrement distinguée en obtenant la **première place** au tableau des diplômés du Barreau du Québec 2018 et ce, pour l'ensemble du Québec.

BélangerSauvé

CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE

Montréal Trois-Rivières Joliette Rouyn-Noranda

DES FORMATIONS EN RÉGION!

Ce printemps, la FQM vous offre près de 70 dates de formation, dont plusieurs cours totalement nouveaux. À vous de faire vos choix!

Calendrier du printemps 2019

LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE		
Ce cours obligatoire pour les nouveaux élu(e)s est disponible en ligne dans une version interactive qui s'adapte à votre emploi du temps.		
En tout temps - en ligne		
LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S		
Deuxième module du Certificat en compétences municipales, ce cours, mis à jour avec le PL 122, vous donnera les clés d'un exercice maîtrisé de vos compétences.		
Samedi	23 mars 2019	St-Bruno (Lac-Saint-Jean)
Samedi	30 mars 2019	Stoke
Samedi	6 avril 2019	Montpellier
Samedi	13 avril 2019	Marieville
Samedi	27 avril 2019	St-Luc-de-Vincennes
En tout temps - en ligne		
MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX		
Prolongement immédiat du cours sur les rôles et responsabilités, cette formation viendra compléter efficacement votre capacité à exercer pleinement vos compétences.		
Samedi	27 avril 2019	Richmond
Samedi	27 avril 2019	Saint-Bruno
Samedi	11 mai 2019	Montebello
Samedi	25 mai 2019	St-Germain-de-G. et Louiseville
LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE		
Indispensable en période de budget et... le reste du temps également. Le budget, ce n'est pas seulement un rendez-vous en fin d'année, c'est un compagnon douze mois par an.		
Samedi	4 mai 2019	Québec
Samedi	1 ^{er} juin 2019	Stoke
Samedi	8 juin 2019	Saint-Charles-de-Bellechasse
Samedi	15 juin 2019	St-Bruno (Lac-Saint-Jean)
ADJUGÉ! LES COULISSES DE LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRATS		
Les PL 122 et 155 ont rebattu les cartes en matière d'octroi de contrats. Pour être en position de prendre les bonnes décisions et de dialoguer efficacement avec l'administration municipale, ce cours entièrement nouveau devrait être l'un de vos choix prioritaires pour 2019.		
Samedi	16 mars 2019	Fort-Coulonge
Samedi	6 avril 2019	Saint-Urbain-Premier
LES RELATIONS DU TRAVAIL ET LA GESTION DES CONFLITS		
Cette formation vous donnera les clés de la prévention et de la gestion des conflits afin d'accroître votre efficacité en milieu du travail.		
Vendredi	10 mai 2019	Québec
Vendredi	7 juin 2019	Warwick
LA REPRÉSENTATION D'UNE MUNICIPALITÉ DEVANT LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES		
Comment représenter efficacement la municipalité? Cela ne s'improvise pas. Ce cours donné sous forme d'atelier vous donnera les clés d'une représentation efficace devant la Cour.		
Vendredi	15 mars 2019	Saint-Sébastien
Vendredi	22 mars 2019	Saint-Pascal
LA PRÉPARATION ET LA PARTICIPATION DES ÉLU(E)S AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL		
Une assemblée du conseil municipal est toujours un moment fort de l'exercice démocratique local; une bonne préparation est synonyme d'une efficacité accrue. Sous forme d'atelier, ce cours vous immergera dans le déroulement d'une séance.		
Samedi	9 mars 2019	Saint-Damien-de-Buckland
Samedi	6 avril 2019	Saint-Jean-de-Matha
Samedi	13 avril 2019	Saint-Pascal
Samedi	27 avril 2019	Val-Morin
Samedi	11 mai 2019	Racine et Saint-Prime
LE SERVICE À LA CLIENTÈLE		
Les citoyens sont des clients dont il faut satisfaire les attentes. Le service à la clientèle relève d'une démarche globale qui commence avec ce cours.		
Samedi	6 avril 2019	Louiseville
Samedi	25 mai 2019	Asbestos

DES FORMATIONS EN FORMULE PRIVÉE

Tous les cours offerts dans le *Répertoire complet de formation municipale 2018-2019* sont disponibles en formule privée pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Vous choisissez le cours, le lieu et la date et nous organisons le tout pour vous!
Informations : competences@fqm.ca ou 1 866 951-3343, poste 281.

ATELIER PRATIQUE : L'ENTREVUE RADIO ET TÉLÉ		
Interviewé à la radio ou à la télé? C'est ici que vous trouverez les clés d'une intervention réussie.		
Vendredi	27 avril 2019	Saint-Germain-de-Grantham
Vendredi	11 mai 2019	Québec
Vendredi	25 mai 2019	Racine
INITIER LE CHANGEMENT		
Connaître et maîtriser les mécanismes d'adhésion au changement pour faciliter le cheminement des projets municipaux.		
Vendredi	3 mai 2019	St-Faustin-Lac-Carré
Vendredi	10 mai 2019	Marieville
Vendredi	31 mai 2019	Nicolet
Mardi	4 juin 2019	Québec
LA COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET LES CITOYENS		
Laissez ce cours vous guider pour bien communiquer sur toutes les belles choses que vous faites pour votre municipalité. Faire, savoir-faire et faire savoir!		
Samedi	23 mars 2019	Saint-Luc-de-Vincennes
Samedi	6 avril 2019	Saint-Prime
Samedi	4 mai 2019	Rimouski
Samedi	1 ^{er} juin 2019	Papineauville
LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME		
Le cheminement d'une décision pertinente et sécuritaire en urbanisme ne s'improvise pas. Ce cours éprouvé guidera vos pas.		
Vendredi	29 mars 2019	Saint-Luc-de-Vincennes
Vendredi	12 avril 2019	Québec
Vendredi	10 mai 2019	Saint-Narcisse-de-Rimouski
Vendredi	24 mai 2019	Saint-Honoré
LA CONSULTATION CITOYENNE		
Écouter, consulter, associer, faire participer... Les différents types de consultation et la manière de les mettre en œuvre n'auront plus de secret pour vous.		
Samedi	6 avril 2019	Saint-Narcisse-de-Rimouski
Samedi	4 mai 2019	Saint-Prime
Samedi	1 ^{er} juin 2019	Québec
PROPULSEZ L'ADN DE VOTRE TERRITOIRE PAR LE MARKETING TERRITORIAL		
La promotion de votre territoire relève d'une démarche structurée et efficace qu'offre le marketing territorial. Initiez-vous!		
Samedi	23 mars 2019	Papineauville
Samedi	27 avril 2019	Trois-Pistoles
Samedi	25 mai 2019	Saint-Prime
Samedi	15 juin 2019	Québec
LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LE MONDE MUNICIPAL : ENJEUX ET PISTES D'INNOVATION		
Ce cours vise à approfondir les connaissances des participants en gestion des matières résiduelles et à leur permettre d'identifier des pistes d'actions innovantes pour en améliorer la performance sur leur territoire.		
Samedi	27 avril 2019	Québec
Samedi	4 mai 2019	Saint-Denis-sur-Richelieu
Samedi	11 mai 2019	Saint-Pascal
GÉNÉREZ UN SUCCÈS DANS VOS PROJETS		
Pour que le projet chemine sûrement jusqu'à son éclosion, une bonne préparation est indispensable.		
Vendredi	12 avril 2019	Verchères
Vendredi	26 avril 2019	Québec
PARLER EN PUBLIC		
Une prise de parole efficace viendra servir les projets que vous portez pour votre municipalité.		
Samedi	16 mars 2019	Saint-Faustin-Lac-Carré
Samedi	6 avril 2019	Québec
COMMUNIQUER EFFICACEMENT		
Cette formation, axée sur la communication interpersonnelle, permet d'améliorer la compréhension mutuelle, le climat de travail et la gestion du temps.		
Samedi	13 avril 2019	Québec
Samedi	11 mai 2019	Disraeli

Pour chacune de ces formations, le code promotionnel permettra aux membres de la FQM de bénéficier d'une remise de 25 %.

Inscrivez-vous dès maintenant à
[formation.fqm.ca!](http://formation.fqm.ca)



DES AVOCATS PASSIONNÉS À L'ÉCOUTE DE VOS PRÉOCCUPATIONS

- Des solutions juridiques optimales
- Des partenaires incontournables de votre réussite

Faites équipe avec nous !

DUNTON RAINVILLE

AVOCATS et NOTAIRES

LA FORCE D'UNE PASSION

MONTRÉAL
514 866-6743

LAVAL
450 686-8683

LONGUEUIL
450 672-4681

JOLIETTE
450 759-8800

SAINT-JÉRÔME
450 431-0705

duntonrainville.com

LES ENTREPRISES **BOURGET**

INC.



**UN PRODUIT LOCAL,
POUR L'ÉCONOMIE LOCALE!**

AP-35

LE SEUL ABAT-POUSSIÈRE 100 % CANADIEN

Dans le respect des normes
environnementales et des exigences
en matière de santé publique!

BOURGET.QC.CA **1 800 861-6646** Sans frais



Accréditée ISO-9001-2008, Les Entreprises Bourget inc.
ne cesse d'innover au bénéfice de sa clientèle municipale.

Fière partenaire du  **SAM** | SERVICE
D'ACHAT
MUNICIPAL